



Réseau Semences Paysannes

*Biodiversité des semences et plants dans les
fermes*

10, place Clémenceau

47190 Aiguillon

Tel : 05 53 84 44 05 Fax : 05 53 84 69 48

Mail: contact@semencespaysannes.org

www.semencespaysannes.org

Rapport d'activités

01/10/2020-30/09/2021

VERSION VALIDÉE

Assemblée Générale du 17, 18 et 19 DÉCEMBRE 2021

Table des matières

1. DÉVELOPPEMENT DES SEMENCES PAYSANNES DANS LES FERMES ET LES JARDINS.....	5
<i>1.1. Mieux faire réseau et favoriser l'interconnaissance entre les membres.....</i>	<i>5</i>
1.1.1. Accompagnement des dynamiques locales.....	5
1.1.2. Accueil et inclusion des nouveaux membres.....	6
1.1.3. Organisation des rencontres nationales.....	7
1.1.4. Renforcement des liens avec les organisations nationales membres du RSP.....	7
<i>1.2. Accompagner la montée en compétences des membres.....</i>	<i>7</i>
1.2.1. Consolidation et développement des formations sur les semences paysannes et leurs enjeux associés.....	7
1.2.2. Construction d'une culture commune de la transmission et de la pédagogie au sein du RSP...	8
1.2.3. Développement d'une réflexion de fond sur nos stratégies de formation.....	9
Référentiel National Qualité.....	9
Compagnonnage.....	10
<i>1.3. Encourager la recherche paysanne et participative.....</i>	<i>10</i>
1.3.1. Accompagnement et soutien de l'expérimentation paysanne et la sélection participative dans les différents collectifs.....	11
Rencontres blés.....	11
Projet Casdar Covalience (maïs) (2018-2021).....	11
Projet Cubic-Nouvelle-Aquitaine (2019-2021).....	12
Animation des groupes plantes.....	12
1.3.2. Continuité de notre engagement dans des réflexions et programmes de recherche académiques.....	12
2. FAVORISER LES PARTENARIATS ET METTRE EN LUMIÈRE NOTRE TRAVAIL.....	13
<i>2.1. Développer et consolider les partenariats.....</i>	<i>13</i>
2.1.1. Création et/ou approfondissement de partenariats.....	13
Biocoop.....	13
Atelier Paysan.....	13
Réseau des Animateur.trice.s en Agroécologie.....	13
Relais de communication pour des partenaires.....	14
2.1.2. Maintien de l'implication du RSP dans la mise en réseau au niveau européen.....	14
Coordination européenne LLD.....	14
Erasmus + APRENTISEM (2019-2022).....	15
2.1.3. Maintien de la collaboration avec la veille citoyenne portée par Inf'OGM.....	16
2.1.4. Attention portée aux liens avec les réseaux similaires à l'international.....	16
Suites de la cessation d'activité de BEDE.....	16
Congrès IFOAM.....	16
<i>2.2 Mieux communiquer sur nos actions.....</i>	<i>17</i>
2.2.1. Amélioration de la circulation des informations au sein du RSP.....	17
2.2.2. Maintien de la manifestation grand public annuelle « Semaine des Semences Paysannes »...	18
2.2.3. Amélioration de la visibilité externe et grand public du RSP.....	18
Documents de communication du Réseau.....	18
Moyens de communication.....	19

Publications.....	19
3. ANIMER ET METTRE EN RÉSEAU LES EXPÉRIENCES ET RELATIONS AU MONDE ÉCONOMIQUE.....	20
4. POURSUIVRE LE TRAVAIL DE VEILLE JURIDIQUE ET DE DÉFENSE DES SEMENCES PAYSANNES.....	21
4.1. Renforcer la montée en compétences collective sur les thématiques réglementaires, juridiques et politiques.....	21
4.1.1. Suivi de l'évolution du contexte juridique relatif aux semences paysannes (veille juridique). 21	
Commercialisation générale des semences et plants.....	21
Règlement européen AB et matériel hétérogène.....	22
Transformation de l'interprofession des semences.....	22
Biotechnologies.....	22
a) Suppression du HCB.....	22
b) Suite du recours VrTh.....	23
c) Réforme du droit européen sur les OGM.....	24
d) Droits de propriété industrielle.....	25
Réglementation sanitaire et contrôle.....	26
Meunerie-boulangerie à la ferme.....	26
4.1.2. Développement de l'analyse collective à partir des pratiques.....	26
4.1.3. Animation des échanges entre les membres sur les questions juridiques.....	26
4.2. Continuer notre travail de communication large et pédagogique sur les sujets réglementaires.....	27
4.3. Contribuer à la défense des semences paysannes.....	27
4.3.1. Maintien des liens et des collaborations avec d'autres organisations qui travaillent sur les aspects réglementaires et juridiques autour des semences, des OGM, des pesticides et des brevets. 27	
5. CULTIVER UN MODE DE FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF PLUS HORIZONTAL.....	27
5.1. Consolider l'horizontalité.....	27
5.1.1 Composition du CA et du bureau	28
5.1.2 Vie équipe.....	28
6. RAPPORT FINANCIER 2020-2021.....	31
6.1. Évolution du résultat.....	31
6.2. Les charges.....	31
6.3. Les produits.....	34
7. PARTENAIRES FINANCIERS.....	39
7.1. Fondations et entreprises privées.....	39
7.2. Société civile.....	40
7.3. Dons par le biais de plate-formes web.....	40
7.4. Partenaires publics.....	40

Le plan du rapport d'activité du Réseau fait peau neuve. Il suit désormais le déroulé du rapport d'orientation pour être au plus proche des actions, des missions et du « cap » du RSP.

1. DÉVELOPPEMENT DES SEMENCES PAYSANNES DANS LES FERMES ET LES JARDINS

1.1. Mieux faire réseau et favoriser l'interconnaissance entre les membres

Il y a 3 ans, le RSP a inscrit dans ses priorités le développement territorial de ses activités, pour mieux faire réseau et favoriser l'interconnaissance entre les membres. Il s'agit donc pour cela non seulement d'accroître notre présence sur les territoires, auprès des membres, notamment lors d'événements locaux, mais aussi de porter une attention particulière à l'accueil des nouveaux adhérents, par un processus d'inclusion bien défini, tout en maintenant les rendez-vous annuels thématiques ou par espèces et en renforçant nos liens avec les organisations nationales membres du RSP.

1.1.1. Accompagnement des dynamiques locales

Cette année, plusieurs événements ont offert des opportunités de présentation du RSP sur les territoires :

- la première **Fête des semences organisée par le Fournil des Buis**, qui s'est déroulée en mai, autour des premières parcelles d'essais de blés mises en place par l'équipe du Fournil, composée de 8 boulangère.er.s en SCOP¹, qui tend à la production de céréales. Cette fête a permis à l'équipe du Fournil de présenter aux convives le projet, la jument de trait, les outils, mais aussi et surtout les enjeux et valeurs qui conduisent la SCOP à choisir ces nouvelles orientations, et à rechercher les terres nécessaires pour produire les céréales destinées à la panification.

- la **Fête des Semeurs du Lodévois-Larzac**, rendez-vous annuel qui s'est tenu mi-mai. La journée était dédiée, cette année, à la thématique « Vers l'autonomie alimentaire du territoire », impliquant autonomie alimentaire, autonomie semencière, technologique et politique. De nombreux acteurs locaux étaient conviés : la Confédération Paysanne, Silence, la ZAD du Lien, le collectif de défense contre le projet Oxylane (abandonné depuis !), les faucheurs volontaires, la Wood's Factory, ainsi que d'autres membres d'Occitanie, et même de Rhône-Alpes, du RSP (Pétanielle, Jardin'enVie). Au cours de la journée, diverses animations ont eu lieu : une bourse aux graines et plants, une démonstration du matériel commun du collectif des Semeurs du Lodévois, la colonne à air auto-construite avec l'Atelier Paysan... Un stand "recherche" a également offert un espace d'information et d'échanges autour des enjeux et problématiques de recherche collaborative. Cette journée a été l'occasion de riches échanges, entre membres du collectif des Semeurs et autres membres du RSP, avec notamment un débat en « cercle samoan² », et un moment convivial de clôture. Cette réunion a permis de partager des informations sur l'actualité de chaque collectif, celle du Réseau, de revenir sur les belles expériences de collaboration à l'échelle régionale lors des Rencontres Internationales 2019 et d'évoquer également de futures perspectives (formations, essais de semis d'oignons dans les blés, et diffusion/multiplication de blés dans les jardins lodévois...).

1 Société COopérative de Production.

2 Forme de débat, aussi appelé « fish bowl », qui permet de positionner l'ensemble des participants sur un même niveau quel que soit leur niveau de connaissance ou d'expertise. Elle permet ainsi d'organiser une conversation avec un grand groupe de façon conviviale, en favorisant l'inclusion et l'expression de différents points de vue.

- la **rencontre de la MSP Maralpines autour des questions de valorisation**, sollicitée par le GIE³ des Biocoops du secteur, à laquelle le RSP était convié fin septembre 2021 pour évoquer l'historique et le positionnement du Réseau quant au portage d'une marque, ainsi que le panorama (non-exhaustif) des solutions de valorisation qu'ont développé certains collectifs membres du RSP. Cette réunion, initiée par le GIE des Biocoops Maralpines, a offert une occasion de rencontre préalable entre les membres de la MSP Maralpines et le RSP (une animatrice et un administrateur de la région), ce qui a permis d'échanger sur l'actualité, les événements à venir ainsi que les orientations et priorités définies. Enfin, nous avons pu évoquer des projets de rencontres à plus long terme sur cette zone géographique frontalière et touchée par des enjeux migratoires et donc des enjeux de solidarité internationale. Cette matinée a permis d'introduire le thème de la valorisation des produits issus de semences paysannes, en préparation des échanges prévus ensuite avec les représentant.e.s des Biocoops.

- le RSP était aussi présent lors des **journées organisées par le Biaugerme en octobre 2020** pour accompagner les dynamiques émergentes d'artisan.ne.s-semencier.ière.s.

1.1.2. Accueil et inclusion des nouveaux membres

Le RSP compte 3 nouveaux adhérents pendant cet exercice :

Fournil des Buis : Basée en sud Ardèche (07), la SCOP "Le Fournil des Buis" fabrique depuis deux ans du pain bio au pur levain naturel dans un four à bois. Ils sont adhérents Nature et Progrès.

Leur projet consiste à diminuer résolument, significativement et objectivement leur dépendance aux énergies fossiles tout en recentrant leur activité (céréales et farines) sur leur territoire en incluant à leurs pratiques agricoles toutes les améliorations qui pourraient développer la biodiversité. Même si leur activité première se veut céréalière, ils considèrent le cadre de leur projet beaucoup plus largement (agroforesterie, associations avec des brasseur.se.s, maraîcher.ère.s...)

Ils ont également commencé à mettre en place d'une collection de blés anciens, et à rechercher les terres nécessaires pour produire les céréales destinées à la panification pour tendre à l'autonomie.

Les Jardins Inspirés (33) : L'association a pour objet de promouvoir auprès du grand public ou de futur.e.s professionnel.le.s, le jardinage respectueux du vivant, sans aucun intrant chimique.

L'association anime un jardin-école, conservatoire de semences paysannes et a le projet d'ouvrir une maison de semences paysannes péri-urbaine, en périphérie bordelaise.

InterBio Franche-Comté : L'association fédère l'ensemble des opérateur.trice.s engagé.e.s dans le développement des filières bio régionales. Parmi leurs actions, centrées autour de l'autonomie paysanne, il y a l'accompagnement d'un « groupe semences » depuis plusieurs années, composé de plus d'une vingtaine de fermes maraîchères engagées dans l'autoproduction de semences potagères et l'adaptation de semences fertiles à leurs conditions pédoclimatiques⁴. L'association a aussi engagé un travail sur les variétés population de céréales, notamment maïs.

Pour inclure les nouveaux membres, une demi-journée « d'inclusion » aux Jardins Inspirés a été réalisée. Le Fournil des Buis, par l'organisation de la fête des semences en mai, a pu être bien identifié sur le territoire et comme nouveau membre.

3 Groupement d'Intérêt Economique.

4 Certaines fermes de ce groupe ont créé « la Semencerie » pour vendre leur surplus de semences en collectif. La Semencerie a bénéficié de formations du RSP.

D'autres demandes d'adhésion seront traitées au premier CA de 2022.

1.1.3. Organisation des rencontres nationales

Il n'y a pas eu cette année de rencontres nationales du Réseau Semences Paysannes : concrètement par manque de temps, notamment au regard de la priorité donnée aux rencontres plus territorialisées et des conditions sanitaires qui rendent ce type d'événements incertains.

1.1.4. Renforcement des liens avec les organisations nationales membres du RSP

Ces démarches de territorialisation impliquent également un renforcement des liens avec les réseaux nationaux qui sont adhérents du RSP : Confédération Paysanne, FNAB, MABD, Nature & Progrès.

Des dossiers communs avec les membres nationaux (ex : sur la mouture à ferme, le recours Variétés Rendues Tolérantes aux Herbicides) sont suivis sur le fond par les salariées, avec un appui d'administrateur.trice.

Cette année, divers événements ont eu lieu en Cévennes, où se situe le siège de Nature et Progrès. Ce fut l'occasion de rencontrer l'équipe de la fédération nationale de N&P. Nous avons échangé sur nos actualités, les enjeux en cours ou à venir pour chacune de nos structures, notamment ceux de l'animation et de la gouvernance de tels réseaux nationaux et agricoles, impliquant une dimension géographique complexe, et un investissement conséquent d'agriculteur.trice.s bénévoles, souvent déjà très engagé.e.s sur leur territoire. La richesse de ces échanges entre structures nationales incite à multiplier ces rencontres et stimuler les collaborations pour une meilleure interconnaissance et une meilleure diffusion des semences paysannes (SP) en leur sein. Des rencontres sont à prévoir avec la FNAB⁵, la Confédération Paysanne et d'autres organisations nationales telle que la FADEAR, et la FNCIVAM, notamment autour des questions de formations, des enjeux associés aux semences paysannes et de l'installation agricole.

Cette interconnaissance entre réseaux nationaux est à nourrir, en parallèle, par des rencontres locales entre membres de ces structures.

1.2. Accompagner la montée en compétences des membres

Dans une perspective de diffusion de l'usage des semences paysannes et de leur intégration dans les systèmes de production, la formation constitue un axe essentiel : pour cela, la montée en compétences des membres peut être facilitée, tant sur les aspects techniques, réglementaires, de gestion collective, que de pédagogie et de transmission.

1.2.1. Consolidation et développement des formations sur les semences paysannes et leurs enjeux associés

Au cours de cette période d'activité, malgré les conditions sanitaires qui ont engendré des reports et annulations comme l'année précédente, 14 formations ont eu lieu :

- 8 interventions en CFPPA⁶, qui sont des « rééditions » annuelles, (en majorité le module « Semences et biodiversité : la réglementation et ses enjeux »),
- 1 formation auprès d'un membre portant sur l'approfondissement de la réglementation,

5 À noter que la FNAB n'a pas été représentée au CA depuis fin mars 2021. Néanmoins, l'arrivée d'une nouvelle salariée « Semences, Grandes cultures et PPAM » (avec qui nous sommes en lien) permet d'enclencher une nouvelle dynamique.

6 Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles.

- 2 formations initiées et portées par le RSP (formation de formateurs et outils en vie associative),
- 1 formation portée par le RSP pour un de ses membres (Triptolème, « Du Grain au Pain »).
- 2 nouvelles sollicitations se sont concrétisées : l'une pour le BPREA « Fermes agroécologiques urbaines et périurbaines », proposé par l'Ecole du Breuil - Arts et techniques du paysage (réglementation) et l'autre auprès du CFPPA de Mayotte (Autoproduction de semences potagères)-

Ces formations représentent un total de 152 heures, avec un taux de présence aux formations de 80%, et un taux de satisfaction élevé (93 % « très satisfait)

5 interventions ont eu lieu auprès d'autres structures : avec la thématique de la réglementation pour une AMAP, de gestion collective auprès d'un collectif et de la découverte des semences paysannes auprès d'une Maison Familiale Rurale, du public stagiaire de l'un de nos membres et d'une Biocoop.

Ces formations et interventions ont touché respectivement 176 et 75 participant.e.s, soit au total 251 personnes (élèves et étudiant.e.s, praticien.ne.s, porteur.se.s de projets, animateur.trice.s, bénévoles...).

Cette année, nous avons pu également répertorier de nouvelles demandes formulées par des collectifs locaux, ou encore de nouvelles dynamiques émergentes. En réponse à ces sollicitations, nous portons une attention toute particulière à la conception de nouveaux modules de formation, adaptés aux besoins exprimés.

On observe ainsi une demande croissante de modules d'accompagnement de création de MSP : ces demandes incluent à la fois des besoins en bases techniques mais également organisationnelles et décisionnelles. Ces demandes particulières peuvent être satisfaites par la mise en place d'une succession de nos modules existants, avec par exemple des interventions en binôme producteur.trice (membre du Réseau) – animatrice RSP.

Certaines sollicitations requièrent la conception de programmes entiers adaptés au contexte : cela a été notamment le cas pour une intervention au CFPPA de Mayotte, qui s'est déroulée en septembre-octobre, sur 7 jours (7 matinées de formation). Ce programme a été élaboré en co-construction par un binôme producteur-animatrice et la responsable formation du CFPPA, qui a précisé les enjeux et le contexte, notamment la dimension sociale et économique affiliée à l'usage de semences importées. C'est ce binôme qui a animé la formation.

Afin de mieux répondre aux diverses sollicitations émergentes, une nouvelle liste d'échanges mail a été créée : elle regroupe l'ensemble des formateur.trice.s du RSP - *a minima* celles et ceux nous ayant indiqué des offres de formation à intégrer au catalogue commun du Réseau. Cette liste permet le transfert d'informations mais aussi de demandes d'interventions spécifiques, entre « expert.e.s » de différents domaines ou diverses espèces.

Enfin, le [catalogue de formation](#) a été mis à jour cette année, à la fois dans une logique de « modernisation » mais surtout d'harmonisation de nos supports de communication.

1.2.2. Construction d'une culture commune de la transmission et de la pédagogie au sein du RSP

La **formation de formateurs** est à présent un rendez-vous annuel : comme à la fin de l'hiver 2020 en région francilienne, elle a pu être organisée cette année en sortie d'hiver, dans l'Aude, avec une

majorité d'inscrits membres de la fédération RENNOVA, mais aussi de Pétanielle (11 participant.e.s ; 98 % de retours "très satisfait" sur la globalité de la formation).

Les retours positifs sur cette approche « pédagogie active » amènent le RSP à mettre en place cette formation en région, une fois par an, afin d'accompagner la montée en compétences des membres qui proposent des formations, et de construire progressivement une culture commune des modes de transmission.

De même, une **formation aux outils d'animation** a été initiée cette année, en réponse à des sollicitations de quelques membres. Cette première édition a été accueillie par le collectif Triticum, nouvel adhérent depuis 2020. Fin juin, elle a permis de réunir en Normandie des animateur.trice.s de différents collectifs du RSP. La rencontre a ainsi revêtu plusieurs intérêts indirects : une dimension territorialisation et un effet partage des démarches d'horizontalité, par l'apport d'outils participatifs d'animation (7 participant.e.s ; 93% de retours "très satisfait" sur la globalité de la formation).

1.2.3. Développement d'une réflexion de fond sur nos stratégies de formation

Depuis 2018, le RSP a mis en place un groupe de travail formation : il s'est réuni 3 fois sur cet exercice, toujours par téléphone, en raison des contraintes sanitaires. Sa composition a été renouvelée suite à son ouverture lors de l'AG 2020, ce nouveau groupe aura un séminaire de travail en présentiel début d'année 2022. Ses missions ont été centrées sur la réflexion de fond sur la certification Qualiopi (Référentiel National Qualité), la mise en place des formations à destination des membres: formations de formateurs et outils d'animation.

Référentiel National Qualité

Dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle (2018-2021), les organismes de formation professionnelle (OF) doivent répondre aux exigences d'un nouveau référentiel, qui va plus loin que les exigences du Datadock auquel le RSP est référencé depuis 2018. L'entrée en vigueur de ce Référentiel National Qualité (RNQ) prévu en janvier 2021, a été reporté à janvier 2022. Il expose les OF à des audits (à la charge de l'OF, à renouveler tous les 3 ans), portant sur 32 indicateurs de conformité.

À l'heure actuelle, l'intérêt d'un éventuel référencement du RSP semble relatif puisque cela concerne l'accès aux financements publics pour les formations portées par le RSP, et non nos interventions extérieures. De plus, cette certification n'est pas obligatoire pour les financements Vivea, pour le moment.

Enfin, le RSP pourra encore se positionner ultérieurement sur cette démarche qualité, si le développement de nos activités de formation en accroît l'intérêt. En effet, cette procédure, comme toute « démarche qualité », requiert un certain volume de travail au niveau administratif. Le cas du RSP constitue un cas particulier, par la diversité des sites de formation, de l'offre de formation, et aussi des profils des intervenant.e.s : ces paramètres ne facilitent pas la conformité au référentiel.

Les membres du Réseau qui proposent de la formation sont aussi confrontés à cet enjeu : les petites structures auront de plus en plus de difficultés à répondre aux exigences de ce RNQ.

Cependant, un potentiel partenariat a été proposé au RSP sur ce portage administratif, ce qui permettrait de mutualiser les tâches administratives (notamment par la Coopérative Formations).

Afin d'étudier les enjeux et les opportunités que représentait cette certification, 2 salariées ont suivi une formation « Impulser une dynamique qualité au sein de son organisme de formation », durant

laquelle la particularité du RSP, au vu du profil de ses intervenants, de la diversité des sites de formation et des publics, s'est confirmée.

Compagnonnage

En parallèle, une réflexion de fond est toujours en cours sur la mise en œuvre d'un réseau de compagnonnage. Une nouvelle modalité de formation mise en place par l'État depuis 2018, définie dans le cadre de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, pourrait offrir un cadre à cette perspective de compagnonnage : l'AFEST⁷.

Afin d'étudier l'adéquation de cette modalité avec le projet de compagnonnage porté par le RSP, l'animatrice en charge du développement de la formation a assisté à une formation à distance, sur plusieurs semaines. Ce dispositif, au demeurant très intéressant d'un point de vue didactique des tâches à réaliser pour mener à bien une action, s'avère très lourd et complexe à mettre en œuvre à l'échelle d'activités agricoles : il impliquerait de préciser dans le détail chaque action pour chaque ferme concernée. Cela semble donc approprié pour des situations de travail qui sont identiques d'un site à l'autre, d'un stagiaire à l'autre, et avec une grande reproductibilité (travail d'ingénierie de formation et de didactique mis en œuvre pour de nombreux cas) mais difficile à mettre en place pour le Réseau.

D'autres pistes et d'autres partenariats sont encore à explorer pour envisager la mise en place d'un réseau de compagnonnage autour des semences paysannes.

1.3. Encourager la recherche paysanne et participative

Suite aux constats établis à l'issue des derniers programmes de recherche quant au manque d'adéquation entre les problématiques abordées et les besoins des praticien.ne.s, le RSP a engagé une réflexion de fond sur ses rapports à la recherche. Un groupe de travail Recherche a été mandaté dès 2019 pour mener cette réflexion, en organisant notamment un séminaire Recherche à destination des membres, pour tirer les bilans des expériences réalisées en termes de collaboration dans des programmes de recherche, et surtout définir des perspectives de collaboration sereines et constructives.

Il serait notamment nécessaire de formaliser des accords incluant certaines clauses et de garantir leur respect, telles que l'interdiction de tout droit de propriété intellectuelle sur les semences, les savoirs et les savoir-faire associés ; le partage de la propriété des résultats, qui sont communs à toutes les parties ; l'interdiction de publier des résultats qui faciliteraient la biopiraterie ou encore la co-construction des règles d'usage autour des données (niveau d'accès, utilisation, règles de gestion, question de la propriété, etc.). Il n'existe pas à l'heure actuelle d'exemple d'accord satisfaisant et complet sur lequel s'appuyer concernant la recherche participative sur les semences paysannes.

En attendant que ces lignes d'orientation soient définies, le groupe de travail (GT) Recherche est mandaté par le Conseil d'administration (CA) pour étudier les diverses sollicitations et proposer le positionnement le plus adéquat du RSP dans ces partenariats potentiels.

7 Action de Formation en Situation de Travail.

Sur cet exercice, cela a notamment concerné le suivi d'un deuxième dépôt du projet Divaction porté par l'INRAE (ce deuxième recours n'a pas été accepté), mais aussi le suivi de la dynamique « Tiers-Div » portée par le CIRAD, impliquant quelques membres du Réseau et le RSP lui-même pour le suivi. Le RSP a aussi mis en lien des membres intéressé.e.s avec un doctorant travaillant sur les outils numériques libres adaptés à l'agroécologie. Cela a mobilisé deux salariées de manière disproportionnée au nombre de membres réellement impliqué.e. ainsi que par rapport à la décision du CA. En effet, ce thème soulève des enjeux spécifiques (le rapport au numérique). De plus le séminaire de réflexion sur la recherche n'a pas encore eu lieu. Le CA a donc décidé de ne plus mettre de temps sur ce dossier au regard des autres priorités.

Afin d'encourager la recherche paysanne et participative, telle que définie dans le rapport d'orientation, le GT Recherche se concentre sur l'organisation du séminaire de réflexion, qui aura lieu en janvier 2022. Cette rencontre pourra permettre de cadrer collectivement les meilleures conditions à mettre en œuvre pour l'accompagnement et le soutien de l'expérimentation paysanne et la sélection participative dans les différents collectifs, y compris dans une démarche d'autonomisation de la production et du partage des connaissances autour des semences paysannes, et pour la continuité de notre engagement dans des réflexions et programmes de recherche académique.

1.3.1. Accompagnement et soutien de l'expérimentation paysanne et la sélection participative dans les différents collectifs.

Rencontres blés

Malgré des conditions sanitaires restrictives pour l'événementiel, nous avons pu organiser au cours de l'hiver 2020-2021 une rencontre du groupe Blés et céréales à paille. Cette rencontre avait été reportée à plusieurs reprises au cours de l'année 2020, elle a pu être accolée à l'AG du RSP, permettant ainsi à certain.e.s participant.e.s de grouper les 2 événements en un seul déplacement. Elle s'est tenue sur 1,5 jours et a intégré au programme l'atelier national proposé par l'INRA sur la «gestion collective de la biodiversité », atelier issu de 5 ateliers régionaux, organisés chez des collectifs membres, dans le cadre d'une étude en sciences de gestion.

L'intégration de cet atelier dans la rencontre blés était née de l'idée d'éviter de multiplier les événements et les invitations sur une même période, limitant la mobilisation des praticien.ne.s. Cependant, plusieurs membres ont manifesté une certaine déception quant à ce programme « co-construit » avec l'équipe de recherche, revendiquant un besoin de rencontres informelles, et d'ateliers émergeant directement de leurs propositions spontanées, liées à leur actualité, à leurs problématiques concrètes.

Cette rencontre, structurée sur une base d'un forum ouvert adapté, incluant les propositions apparues lors des ateliers régionaux, a permis de faire émerger divers idées et projets : réseau de compagnonnage, bande dessinées sur les semences paysannes, création d'une base de données «Sème action », charte de fonctionnement d'un collectif, micro-filières régionales facilitées par les MSP, carnet de voyage pour les variétés de blés, réflexion sur la mise en place d'outils d'information et de suivi pour améliorer la qualité des graines pour semer et transformer...

Projet Casdar Covalience (maïs) (2018-2021)

Une rencontre a également eu lieu autour de la dynamique Maïs, dans le cadre de la clôture du projet Covalience : elle s'est tenue les 8 et 9 juin 2021, dans la Loire, et a réuni les collectifs investis dans ce projet national de 4 ans. Les travaux de Covalience reposaient sur 5 initiatives régionales : celles d'AgroBio Périgord (Dordogne), de la FD CIVAM 44 (Loire-Atlantique), de CBD (Poitou-Charentes), de l'ARDEAR du Centre, et de l'ADDEAR de la Loire ; accompagnées par l'INRA de Toulouse et du Moulon, l'ITAB, l'Ecole d'Ingénieurs de Purpan, l'EPL de Valence (lycée du Valentin) et le Réseau Semences Paysannes.

Initialement prévu sur un format plus largement ouvert, le colloque de clôture a été redimensionné en raison des restrictions sanitaires, seule une quarantaine de personnes étaient présentes.

Cependant, afin de favoriser une diffusion plus large des résultats du projet, une table ronde en visio s'est tenue le 29 juin, 44 praticien.ne.s y étaient inscrit.e.s. Les [rendus](#) (fiches techniques, résultats) sont accessibles pour tous, sur le site internet de l'[ITAB](#).

Projet Cubic-Nouvelle-Aquitaine (2019-2021)

Cultiver Une Biodiversité Innovante et Collective en Nouvelle-Aquitaine est un projet de 3 ans coordonné par Agrobio Périgord, avec comme partenaires des collectifs de la région (B.L.E., ALPAD, 1001 Semences Limousines, CETAB, CBD Poitou-Charentes), le RSP et des équipes de recherche. L'objectif était de mettre en œuvre des activités au sein de ces collectifs membres autour des semences paysannes et de les mettre en lien. Le projet s'articulait en différentes tâches : sélection sur le terrain, valorisation, organisation collective des semences paysannes comme commun. Le RSP a coordonné la co-rédaction d'un chapitre de la publication finale sur les gestions collectives de la biodiversité cultivée.

Le colloque de clôture s'est tenu le 28 janvier en Dordogne, dans des conditions limitées par les contraintes sanitaires, donc seulement entre partenaires du projet, sans invités extérieurs, malheureusement. La [publication finale](#) a été éditée et est en cours de diffusion. L'un des 3 films réalisés dans le cadre de CUBIC a pu être présenté lors de l'AG du RSP en février 2021, en présence de 3 animateur.trice.s des structures partenaires.

Animation des groupes plantes

En raison du sous-effectif de l'équipe et des conditions sanitaires, peu de temps a pu être accordé à l'animation des autres groupes « plantes » que blé et maïs, et arboriculture sur des aspects réglementaires (cf partie 4).

1.3.2. Continuité de notre engagement dans des réflexions et programmes de recherche académiques

En attente de la tenue du séminaire, les liens ont été maintenus avec les équipes de recherche partenaires du Réseau de longue date (rencontre blés, liens sur des projets et propositions de programme de recherche).

2. FAVORISER LES PARTENARIATS ET METTRE EN LUMIÈRE NOTRE TRAVAIL

2.1. Développer et consolider les partenariats

2.1.1. Création et/ou approfondissement de partenariats

Biocoop

Dans le cadre du partenariat avec Biocoop (cf partie 3), malgré le report successif des formations programmées à l'échelle nationale, des initiatives locales ont pu émerger. Par exemple, une intervention a eu lieu au CFPPA La Cazotte de Saint-Affrique en octobre 2020 : en partenariat avec la Biocoop locale, un binôme animatrice RSP - producteur des Semeurs du Lodévois-Larzac a présenté sur une journée les enjeux associés aux semences paysannes, les bases de la réglementation, ainsi que quelques éléments essentiels de la production semencière. Malgré un programme dense et ambitieux, les stagiaires BPREA et les salariés Biocoop participants ont montré un grand intérêt pour le sujet et les problématiques soulevées. Cette intervention a entraîné la naissance d'un partenariat pour la création d'une UCARE⁸ dédiée aux semences paysannes. Cette UCARE sera intégrée dès cette nouvelle année scolaire 2021-2022 au BPREA Maraîchage biologique, proposé au CFPPA La Cazotte. Le programme est co-construit avec les différent.e.s praticien.ne.s membres du RSP volontaires et proches géographiquement.

Atelier Paysan

Une animatrice a participé à une formation politique donnée par l'Atelier Paysan en Lot-et-Garonne en novembre 2020. De même, le RSP a été convié pour assister à un séminaire de relecture de leur ouvrage sur l'autonomie technique paysanne⁹. Bien que dans l'impossibilité d'y être présent (période de restrictions sanitaires), le RSP avec un binôme animatrice-administrateur a relu le manuscrit. Nous n'avons cependant pas été en lien avec l'Atelier Paysan une fois cette étape passée, pour la publication et la diffusion de l'ouvrage.

Réseau des Animateur.trice.s en Agroécologie

Un rapprochement est également en cours avec le réseau des animateur.trice.s en agroécologie (AAE), fédéré.e.s au sein de l'association Animateurs pour la Terre et l'Humanisme (ATH), issus de la formation longue certifiante proposée par Terre & Humanisme. Une intervention au printemps 2021 dans le cadre de la formation des AAE 2021 a donné lieu à la présentation du RSP et les enjeux des semences paysannes. Cette intervention a entraîné une sollicitation pour présenter le RSP à l'AG de l'association ATH. A présent, il est question de collaborations pour construire des formations destinées aux animateur.trice.s, mais également de pouvoir co-construire des rencontres régionales, fort.e.s des synergies qui émergent.

8 Unités Capitalisables d'Adaptation Régionale ou à l'Emploi : il s'agit de modules de formation spécifiques, proposées dans le cadre du BPREA (brevet professionnel responsable d'exploitation agricole), permettant d'apporter des compléments de formation. Leur durée est de 70 h de formation.

9 *Reprendre la terre aux machines, Manifeste pour une autonomie paysanne et alimentaire*, l'Atelier Paysan, mai 2021, Éditions du Seuil, collection Anthropocène

Relais de communication pour des partenaires.

Comme chaque année, le RSP relaie sur la liste [membres] et la page Facebook les informations sur les manifestations de nos partenaires : la Semaine Pour les Alternatives aux Pesticides (SPAP) et le festival Alimenterre.

2.1.2. Maintien de l'implication du RSP dans la mise en réseau au niveau européen

Coordination européenne LLD

Le RSP a maintenu son implication au sein de la coordination européenne *Let's Liberate Diversity* (LLD), en renouvelant sa présence au bureau de la coordination. Depuis le printemps 2021, afin d'assurer une meilleure horizontalité, un groupe de travail interne au RSP a été mis en place pour partager les enjeux et le suivi des actions de LLD.

Le RSP est tout particulièrement impliqué dans la révision des statuts et règles internes de LLD. Notre représentant fait partie du groupe de travail sur la gouvernance, créé à cet effet en mai 2021, avec l'idée de diffuser au sein de LLD les valeurs de l'horizontalité.

Cette année encore la situation sanitaire a fortement impacté l'activité de LLD, puisque aucune rencontre physique n'a pu être organisée. L'AG ordinaire s'est tenue en ligne en mai 2020, et une AG extraordinaire en physique est prévue à Barcelone en novembre 2021.

Une journée de présentation des rendus du projet de recherche Dynaversity a eu lieu en avril, avec la présentation des trois manuels sur les banques de semences communautaires (*Community seeds banks*) publiés dans le cadre du projet. Le RSP s'est impliqué dans la relecture du 3^{ème} volet, sur l'accès aux ressources génétiques et solutions de partage des avantages mais n'a pu relire les deux autres. Les trois manuels sont disponibles en anglais, italien et français (des versions papier peuvent être demandées au RSP, les versions numériques peuvent être téléchargées sur [le site du projet](#) ou sur le site [Ressources](#) du RSP).

Le projet des *Seed PolicyLabs*, série de conférences sur l'état actuel de la réglementation autour des semences, entamé en 2020¹⁰, a cédé la place en 2021 aux *Seed Policy Dialogue (SPD)*. Il s'agit, cette fois-ci, d'élargir le débat et de sensibiliser les membres de LLD aux enjeux globaux autour des semences, à travers l'invitation « d'expert.e.s » sur différentes thématiques. Ainsi, Inf'OGM est intervenu pour discuter du statut des nouveaux OGM, *No patents on seeds !* et GOSSI¹¹ ont présenté le sujet des brevets et approches open source en végétal. Le secrétariat du TIRPAA¹² a été invité pour dialoguer sur la mise en œuvre des droits des paysan.ne.s et l'impact de l'intérêt au niveau européen. Une autre session a eu lieu sur la déclaration des Nations Unies sur les droits des paysan.ne.s (UNDROP¹³)... Le RSP a largement communiqué pour inviter ses membres à s'y joindre, d'autant plus qu'une interprétation en français était disponible. Au total, 7 sessions¹⁴ ont eu lieu sur l'exercice.

10 Enregistrements à retrouver [ici](#).

11 Global coalition of Open Source Seed Initiatives

12 Le Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture.

13 Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales .

14 Replay à retrouver sur la [chaîne Youtube](#) de LLD.

Erasmus + APRENTISEM (2019-2022)

L'implication du RSP dans le projet Erasmus + permet aussi le renforcement des liens avec les partenaires italiens et espagnols, et une meilleure interconnaissance des membres.

Le projet Erasmus + APRENTISEM « Bonnes pratiques pour les apprentissages relatifs aux semences paysannes », porté par le RSP en partenariat avec Red de Semillas (réseau espagnol ; RdS) et Rete Semi Rurali (réseau italien ; RSR), a été accepté par l'agence européenne Erasmus + durant l'été 2019. Ce projet est axé sur les bonnes pratiques de facilitation d'apprentissage informel « de pair à pair ». Ce programme, prévoyant initialement la réalisation de 6 voyages d'études (deux dans chaque pays participant) regroupant 24 paysan.ne.s et facilitateur.trice.s espagnol.e.s, italien.ne.s et française.s, a été redimensionné suite aux 16 mois de pause imposés par la crise sanitaire. La date de fin a été reportée d'un an, et ce seront au total 4 voyages qui auront lieu, eux-mêmes revus avec plus de participant.e.s et/ou des durées plus longues, pour équilibrer vis-à-vis des objectifs initiaux.

Le premier voyage d'étude Erasmus + a eu lieu en novembre 2019, associé aux rencontres internationales Sème ta résistance 2019. Les autres activités, prévues au printemps puis à l'automne 2020, ont été suspendues pendant plus d'un an. La possibilité de faire évoluer les mobilités (voyages) en mobilités virtuelles (visio ou webinaires) n'a pas été retenue par les partenaires. Les 3 partenaires, RdS, RSR et le RSP se sont tenus informés régulièrement, en 2020-2021, des situations de chacun et des pistes éventuelles de nouveau calendrier pour le projet (événements sur lesquels accueillir une rencontre, période pertinente pour des échanges aux champs selon les espèces, etc.). Le projet a finalement été prolongé d'1 an : fin du projet au 31/08/2022.

Une deuxième activité a pu s'organiser en juillet 2021 : cette rencontre a été accueillie dans le cadre d'un événement annuel qui se déroule à Caselle in Pittari, dans la région du Cilento, au sud de l'Italie. Il s'agit d'une « joute » des blés, événement traditionnel disparu progressivement au cours du siècle dernier. Il a été relancé à Caselle dans les années 2000, sur l'initiative de quelques jeunes motivé.e.s, sensibilisé.e.s à la question des semences paysannes par une prise de conscience des problèmes de santé issus de l'évolution de l'alimentation italienne (diabète notamment). Cette aventure les a conduit à investir, il y a 4 ans, dans un moulin collectif, et à créer une structure coopérative, constituée de 24 producteurs : Terra di Resilienza. Cet événement s'est déroulé cette année du 12 au 18 juillet : « [El palio de Grano](#) ». Le séjour Erasmus + était concentré sur les 5 jours de fin, pour pouvoir assister à la journée du Palio. Le programme a été dense : ateliers pain, ateliers pâtes, conférences, visite du moulin coopératif, et bien sûr, des repas gargantuesques...

La deuxième rencontre transnationale entre coordinateur.trice.s, afin de faire le point sur l'avancée du projet et ses échéances, a été accolée au congrès international IFOAM, à Rennes, en septembre 2021.

Cet automne, le troisième séjour du programme se déroulera en Catalogne, accolé au Forum Européen de l'Agroécologie : les participant.e.s auront ainsi l'occasion de rencontrer les membres de la coordination européenne LLD présents au forum, puis iront visiter des sites de production semencière et une ferme-école.

Un dernier séjour sera programmé en France avant l'été 2022.

Ces situations de transmission informelle de savoirs et savoir-faire de paysan.ne.s à paysan.ne.s serviront de cas d'étude pour concevoir un guide des bonnes pratiques de facilitation de ce type d'apprentissage.

2.1.3. Maintien de la collaboration avec la veille citoyenne portée par Inf'OGM

La collaboration avec Inf'OGM, partenaire de longue date, en particulier à travers la veille citoyenne d'information sur les semences (VCIS) s'est poursuivie. Ce partenariat prend la forme d'échanges d'informations et partages d'analyses avec Frédéric Prat, en charge de la VCIS ainsi que la publication d'articles sur le site d'Inf'OGM. Ainsi, entre novembre 2020 et octobre 2021, six articles rédigés par les animatrices juridiques ont été publiés sur le site d'Inf'OGM¹⁵.

2.1.4. Attention portée aux liens avec les réseaux similaires à l'international

Suites de la cessation d'activité de BEDE

Lors des démarches de cessation d'activité de BEDE, le plus investi de nos membres actifs dans les activités à l'international, les contacts ont été établis et/ou consolidés avec les associations proches de BEDE et du RSP : Terre & Humanisme, déjà membre de RSP, et [SOL](#) (Alternatives Agroécologiques et Solidaires), proche du RSP par son affiliation avec la MSP Maralpines (membres du RSP depuis 2020).

Quelques réunions se sont tenues - malheureusement à distance - avec ces nouveaux interlocuteurs pour évoquer de potentielles futures collaborations, mais surtout, dans un premier temps, pour identifier les activités et régions d'activités des uns et des autres, afin de pouvoir relayer informations et sollicitations et palier la cessation d'activité de BEDE.

Une rencontre entre ces structures est à programmer, pour favoriser l'interconnaissance et harmoniser les informations sur nos modes de fonctionnement réciproques.

Congrès IFOAM

A un niveau international, le RSP a participé au Congrès International de l'Agriculture Biologique à Rennes, du 8 au 10 septembre 2021, avec des pré-conférences les 6 et 7.

Depuis deux ans, le RSP s'est impliqué dans la participation à ce congrès, initialement prévu en septembre 2020. Co-construction des propositions pour trois pré-conférences, nombreuses réunions téléphoniques avec les organisateurs et les membres du Réseau, suivi des évolutions à cause du contexte sanitaire, implication des administrateur.trice.s référent.e.s... l'organisation n'a pas été de tout repos.

Le congrès s'est finalement tenu en version hybride mêlant virtuel et présentiel. Le RSP a aussi pris part à l'événement grand public les Lices aux Trésors, organisé en parallèle, du 8 au 10, avec un pôle semences composé de stands/animations avec les membres.

Pour le Congrès : Le RSP a pu participer au congrès *via* la présence de deux salariées, une membre et un administrateur. Malgré un format hybride peu évident, un manque de circulation des informations sur les traductions et les évolutions rapides des contraintes sanitaires, le Réseau a pu

15 Louise Puel, [Ressources génétiques : la France ne sait pas \(encore\) partager](#), 5 novembre 2020 ; Louise Puel, [Semences de matériel hétérogène biologique : quel régime juridique ?](#), 2 février 2021 ; Louise Puel, [Certificat d'obtention végétale : évoluer ou disparaître](#), 13 mai 2021 ; Louise Puel, [UE – Réglementation semences : quatre options pour une réforme](#), 27 mai 2021 ; Louise Puel, [Matériel hétérogène biologique : des questions toujours en suspens](#), 15 juillet 2021 ; Amélie Hallot-Charmasson, [UE – Commercialisation des semences : les acteurs réagissent](#), 5 octobre 2021

porter trois contributions, « Histoire et enjeux actuels du RSP », « Diversité des gestions collectives des semences paysannes », « Sélection participative », mais aussi être présent dans les discussions et réseauter. Cela a permis de nourrir ou revitaliser les liens avec des membres et partenaires (RSR, RDS, INRA, réseau Meuse Rhin Moselle), et de mieux faire connaître le Réseau (notamment à des employées du Ministère de la transition écologique).

Aucune salariée n'a pu assister à la pré-conférence « *Seed ambassador* » organisée par Véronique Chable : une animatrice s'est inscrite pour participer en ligne, mais finalement la pré-conférence était seulement sur place (problèmes d'information en amont). Nos partenaires européens étaient aussi, pour certains, présents au congrès (RSR, RdS...). Cependant, Patrick Lespagnol, administrateur du RSP a assisté à la quasi-intégralité du congrès. Une autre animatrice a pu assister à distance à une pré-conférence sur les systèmes participatifs de garantie dans le cadre du suivi qu'effectue le RSP sur les initiatives de valorisation.

Pour le pôle semences des Lices aux Trésors (campagne d'événements grands publics en marge du Congrès) : La réglementation en lien avec la situation sanitaire a mis à mal toute l'organisation de la manifestation. Initialement prévue sur deux jours dans un espace large avec ateliers et conférences, elle s'est transformée en la tenue de stands accolés à un marché bio l'après-midi du mercredi 8 avec des « prises de parole publiques ». Pour le stand du RSP, l'idée était de récolter documentations et échantillons de semences auprès des membres du Réseau pour montrer la vitalité des collectifs du RSP et de proposer des animations grand public autour des semences (reconnaissance des graines, jeu des définitions). Le stand était tenu par deux salariées et deux membres (représentant Herbalou et Triptolème) et d'autres partenaires du Réseau étaient présent.e.s sur ce marché.

En outre, une table ronde a été organisée dans une ferme le jeudi soir, sur les thèmes de l'agriculture biologique et du lien au vivant, avec différent.e.s chercheur.se.s, scientifiques et écrivain.e.s : Véronique Chable, Jacques Caplat, Gauthier Chapelle, Sylvie Pouteau, Corentin Hecquet.... Aucun.e praticien.ne n'était prévu.e dans le panel, mais heureusement, il y en avait présent.e dans la salle... Des échanges très intéressants ont fait suite à la table ronde, et la soirée s'est prolongée par un *Fest-noz* ! Cet événement, par son ancrage dans une ferme, a offert une opportunité d'échanges sous une autre forme, bienvenue, que celle du congrès, un peu moins « hors sol ».

2.2 Mieux communiquer sur nos actions

2.2.1. Amélioration de la circulation des informations au sein du RSP

Les informations du RSP à destination des membres, ou des liens entre les membres, se concrétisent notamment à travers les listes d'e-mail : les listes [membres] et [plantes] ou thématiques ([juridiques], [meunerie-boulangerie], etc.) continuent d'être alimentées. Elles permettent de faire circuler les informations du Réseau (relevés de décisions du CA pour la liste membres, diffusion de la newsletter, événements, invitations à des conférences ou webinaires en lien avec les enjeux semences, appels pour la Semaine des Semences Paysannes). Nous invitons aussi les membres à y faire circuler d'eux-mêmes leurs actualités ou informations pertinentes. La liste membres est modérée par une administratrice et une animatrice. À noter que dans les listes plantes et thématiques, des non-membres peuvent être inscrits sous réserve de cooptation dans la liste.

2.2.2. Maintien de la manifestation grand public annuelle « Semaine des Semences Paysannes »

La [SSP](#) a pu se maintenir en 2021, en dépit de difficultés d'organisation à cause de contraintes sanitaires telles que le pass sanitaire et les risques d'annulation. Au total, 26 événements étaient prévus (fête des battages, fêtes des semences paysannes, foires, ateliers de découverte, etc.). Il y eu deux ou trois annulations de dernière minute (conditions météo). L'agenda sur le site internet a été alimenté avec les informations reçues, avec un relais de communication des événements sur la page Facebook du Réseau et sur les listes mail, des liens avec la presse...

Partant du constat que les informations sur cette manifestation et les événements prévus ne circulent pas toujours très bien entre le Réseau et ses membres, le GT Communication a organisé 4 réunions téléphoniques « territorialisées » par quart de France afin de mobiliser les membres pour la SSP et nourrir les liens entre membres sur un même territoire. Celles des quarts Sud-est et Sud-ouest ont été assez suivies, les dynamiques étaient moins nombreuses au nord. Il s'agira de reproduire l'initiative pour que ces réunions deviennent un rendez-vous annuel, pour accompagner la démarche de territorialisation.

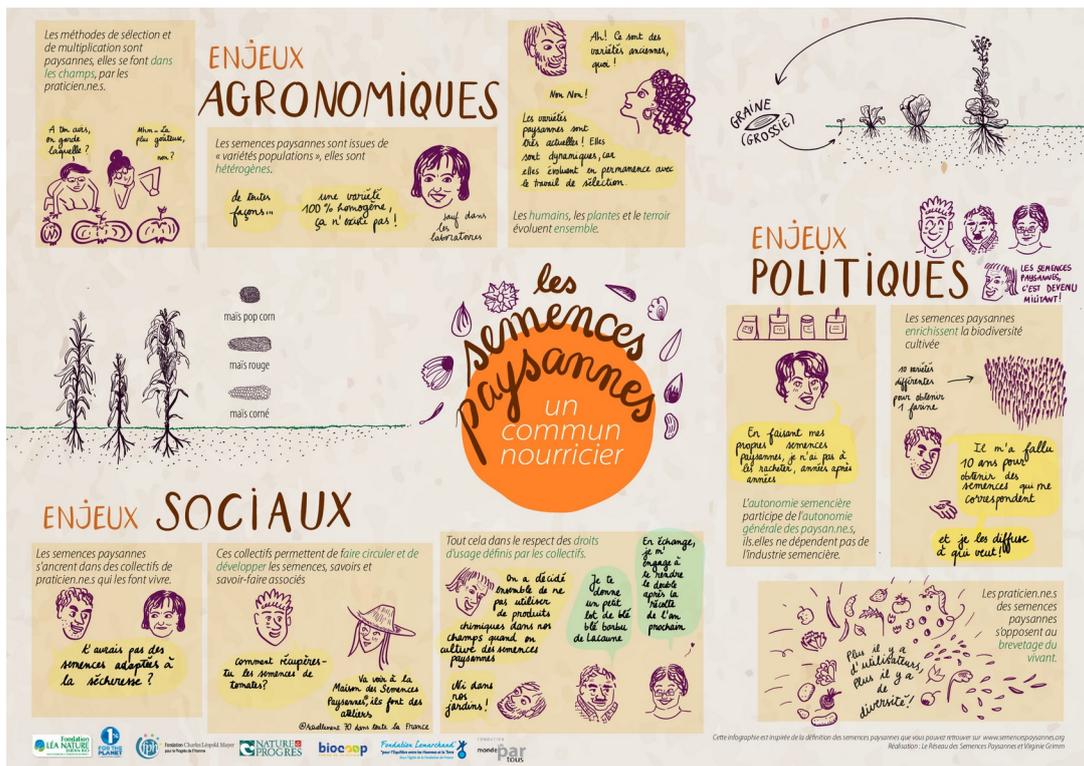
Un effort supplémentaire a été fait pour proposer des [kits de communication](#) numériques et physiques (envois postaux) aux membres, comprenant de la documentation générale et grand public du RSP, ainsi que les documents spéciaux SSP (dont l'affiche). Malgré des délais de livraison des impressions serrés, une dizaine kits ont pu être envoyés par voie postale ou remis en mains propres.

2.2.3. Amélioration de la visibilité externe et grand public du RSP

Documents de communication du Réseau

Cette année, un effort particulier a été fait pour mettre à jour certains documents généraux du RSP (comme « [10 idées reçues sur les semences paysannes](#) »), harmoniser l'aspect graphique d'autres ([charte éthique](#) du RSP) et pour en créer de nouveaux, notamment la tant attendue [infographie grand public](#) des semences paysannes. De nombreuses réunions avec un GT *ad hoc*, émanant du GT « définition des semences paysannes » et rattaché ensuite au GT Communication, composé de praticien.ne.s et d'une animatrice, en lien très étroit avec la graphiste Virginie Grimm, ont permis d'aboutir, après deux ans de travail, à cette infographie. Elle a vocation à être un support de communication pour les membres auprès du grand public, qu'ils sont amenés à rencontrer lors de leurs événements. Il s'agit d'une proposition synthétique servant de base, de tremplin à la discussion avec le.la praticien.ne des semences.

Par manque de temps, le chantier de réflexion autour de la mise en place d'une charte graphique du RSP n'a pas pu être mené lors de cet exercice. Sa reconduction sera discutée en GT et CA.



Infographie des semences paysannes

Moyens de communication

Le Réseau a produit une [newsletter](#) cette année, en amont de la Semaine des Semences Paysannes et du Congrès IFOAM. Le manque de temps sur ce poste lors de cet exercice n'a pas permis d'en faire d'autres.

Un [podcast](#) (B)rèves de Semences a été monté et diffusé pendant l'exercice (les autres podcasts sont sur l'exercice précédent ou le suivant), le format plaît toujours et semble être un bon moyen de mettre en avant les vécus, pratiques, réflexions et luttes des praticien.ne.s des semences paysannes du Réseau.

Le site internet est toujours alimenté régulièrement, que ce soit dans l'onglet [vie du Réseau](#) notamment pour diffuser les actualités des membres et du Réseau, voire plus largement les enjeux autour des semences, ou l'onglet [presse](#). En revanche, le site a été piraté à de nombreuses reprises. Un travail est fait avec le webmaster pour résoudre ce problème qui devient récurrent.

La [page Facebook](#) du Réseau est alimentée régulièrement avec des actualités du Réseau, de ses membres, et plus largement en lien avec les semences paysannes. La page comptabilise 21 811 abonné.e.s.

La liste mail [sympathisants] permet de diffuser les informations de la SSP, ainsi que des actualités qui touchent directement le réseau (offres d'emploi...).

Publications

Le RSP a accompagné certain.e.s de ses membres et partenaires à la relecture, puis édition (par pré-commandes) et diffusion de leurs ouvrages, notamment *La graine de mon assiette* de Véronique Chable et Gauthier Chapelle, et *Le tournesol pop' dans nos assiettes* de Laurence Dessimoulie, en

partenariat avec Agrobio Périgord. Ils sont disponibles dans la boutique du site internet du Réseau, où toutes les publications sont rassemblées.

3. ANIMER ET METTRE EN RÉSEAU LES EXPÉRIENCES ET RELATIONS AU MONDE ÉCONOMIQUE

Suite aux mouvements salariés au sein de l'équipe et à la situation Covid (voir point 5.1.2), peu de travail a pu être réalisé concernant l'axe «enjeu économique » sur l'exercice 2020-2021. Avec le retour à une équipe plus étoffée, les différentes actions prévues dans le rapport d'orientation pourront être redynamisées à partir de septembre 2021 (projet de formation, retour d'expériences en cours de prévision sur les démarches moins étudiées au sein des membres, veille sur les questions économiques...).

Différentes actions ont cependant concerné les membres du RSP. Une salariée est intervenue lors d'une rencontre organisée en janvier 2021 dans le Grand Est autour de la mise en place de groupes d'échanges de semences et de la réflexion de la valorisation des semences adaptées à ce territoire. Dans ce cadre, l'expérience du RSP sur la question de la mise en place et la gestion d'une marque, d'un label ou autre signe de qualité a été partagée avec les participant.e.s. Cela a aussi été l'occasion de mettre en commun les réflexions plus globales qui animent les membres du Réseau sur ces sujets. Au niveau local, une formation réunissant le CFPPA et la Biocoop locale a été tenue (cf point 2.2.1) à Saint Affrique. Finalement une rencontre avec la MSP Maralpines autour des questions de valorisation a également été organisée (voir point 1.1).

Lors de cet exercice, nous nous sommes principalement concentré.e.s sur la clôture de la convention Biocoop-RSP et la préparation de la suite.

La convention « partie fixe », entre le RSP et Biocoop S.A. a pris fin en décembre 2020. Quatre formations sur les semences paysannes à destination des salarié.e.s et magasins du réseau Biocoop étaient prévues sur fin 2020 et le premier semestre 2021 dans quatre villes de France (afin d'adapter les temps en fonction du niveau de connaissance et du contexte). Ces formations nationales n'ont pas pu avoir lieu pour des raisons internes à Biocoop, le tout renforcé par la situation sanitaire. D'un commun accord des parties, il a été décidé de clore ce volet. Plus généralement, il a été acté entre le RSP et Biocoop S.A. que la convention n'aurait pas de suites immédiates.

La partie variable du partenariat, à savoir le soutien aux programmes de sélection de Kaol Kozh (KK) et de Bio Loire Océan (BLO), est en cours jusqu'à décembre 2021. Les deux organisations bénéficient donc toujours de ce soutien pour leurs travaux sur les potagères (modalités inchangées pour KK malgré sa perte de qualité de membre du RSP début 2021- sujet expliqué plus loin 5.1). La clôture à venir de la partie variable du partenariat a également amené le CA du RSP à retravailler sur le cadre d'utilisation du bandeau « légumes issus de Semences Paysannes » dans une situation uniquement promotionnelle et de commercialisation. Le CA est en lien avec BLO, KK et Biocoop S.A. sur ce sujet.

4. POURSUIVRE LE TRAVAIL DE VEILLE JURIDIQUE ET DE DÉFENSE DES SEMENCES PAYSANNES

4.1. Renforcer la montée en compétences collective sur les thématiques réglementaires, juridiques et politiques

4.1.1. Suivi de l'évolution du contexte juridique relatif aux semences paysannes (veille juridique)

Le travail de suivi de la veille juridique s'est poursuivi au cours de l'année 2020-2021, avec deux grands sujets qui ont dominé : la réforme de la réglementation de l'Union Européenne sur la commercialisation des semences et plants et la réglementation applicable aux nouveaux OGM.

Commercialisation générale des semences et plants

Au niveau européen, le processus de réforme de la réglementation sur la commercialisation des semences et des plants est enclenché. Fin 2019, le Conseil européen avait en effet demandé à la Commission européenne de réaliser une étude sur les moyens à disposition pour actualiser la législation existante relative à la production et à la commercialisation de matériel de reproduction des végétaux (en français, des semences et plants). La Commission a publié cette fameuse étude le 29 avril 2021 (résumé du contenu de l'étude [ICI](#)). Elle y fait état de l'inadaptabilité du droit en vigueur (les directives européennes datant majoritairement des années 1960 et 2000) face aux nouveaux enjeux de protection de la biodiversité.

Après avoir dressé divers constats (manque d'harmonisation dans la mise en œuvre de la réglementation entre les États membres, complexité excessive des procédures d'enregistrement des variétés et de certification des semences et plants, pas adaptées aux variétés de conservation et aux variétés destinées à l'agriculture biologique, etc.), elle présente quatre scénarios de réforme de la réglementation. Les propositions sont assez diverses, mais on retiendra notamment l'option 2 qui propose de limiter le champ d'application des directives à la seule commercialisation aux opérateurs professionnels. La réglementation ne s'appliquerait donc pas à la vente de semences et plants aux jardiniers amateurs. En outre, un « cadre législatif *ad hoc* » serait mis en place pour encadrer l'échange de semences et plants entre agriculteurs (sans en préciser toutefois les détails...).

Les réactions n'ont pas manqué de fleurir lors de la consultation publique sur les résultats de cette étude. Sans surprise, les défenseurs de la biodiversité cultivée ont salué les possibilités offertes par l'option 2, tout en considérant que cette option n'est qu'une base de travail et ne va pas assez loin. De l'autre côté, les acteurs de l'agriculture conventionnelle sont bien plus critiques envers les résultats de l'étude, et aucune option proposée ne trouve grâce à leurs yeux... La balle est désormais dans le camp de la Commission, qui doit rendre son étude d'impact plus approfondie (préalable à la proposition de réforme) courant 2022.

Concernant ce processus, le RSP est engagé dans une démarche collective à l'échelle européenne : une [lettre de vision commune](#) associant 35 organisations militantes a été transmise à la Commission en avril 2021, en amont de la publication de l'étude. Les salariées participent à

l'analyse collective au niveau européen des résultats de cette étude. Le Réseau a aussi relayé auprès de ses membres la possibilité de réagir à la publication de l'étude de la Commission à l'été 2021, en leur offrant son soutien pour la rédaction de leur réponse.

Règlement européen AB et matériel hétérogène.

La version définitive du règlement européen délégué sur la production et la commercialisation de semences et plants de matériel hétérogène biologique (MHB) a enfin été adopté en mai 2021¹⁶. Il détaille les règles de notification, de description du MHB, de son mode d'obtention et de son matériel parental, l'obligation de maintien du matériel (uniquement « quand cela est possible ») et les obligations en terme de taux minimal de germination, de pureté spécifique, d'emballage, d'étiquetage et de traçabilité des semences de MHB. À noter que les échanges en « quantité limitée » de semences de MHB pour la recherche ou la sélection ne seront pas soumises aux obligations contenues dans le règlement délégué.

Nous attendons donc maintenant janvier 2022 et l'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions pour savoir comment elles seront mises en place en France.

Transformation de l'interprofession des semences

Après l'ouverture du collège « utilisateurs » de son Conseil d'administration à des représentants des syndicats agricoles minoritaires et la création d'un fonds de soutien à la maintenance des variétés potagères du domaine public inscrites au Catalogue officiel en 2019, l'interprofession des semences a poursuivi sa mue. Le GNIS, rebaptisé Semae « L'interprofession de toutes les semences pour tous les usages » s'est doté d'un nouveau projet stratégique. Parmi les mesures phares, la création d'une nouvelle section professionnelle dédiée à la « Diversité des semences et plants ». Expressément invité à rejoindre cette section, le Réseau Semences Paysannes a adopté la position suivante : « *Le Réseau n'intégrera pas ce nouveau groupe de travail. Le projet collectif porté par le RSP a pour vocation de faire vivre la biodiversité cultivée dans les campagnes et de promouvoir l'autonomie paysanne, et non de servir de caution environnementale et sociale à une institution qui ne partage pas la même vision du vivant* ». Semae se dote par ailleurs d'un Comité consultatif des enjeux sociétaux, composé de chercheur.se.s, d'agriculteur.trice.s bio et conventionnel.le.s et de représentant.e.s des consommateur.trice.s et de l'industrie agro-alimentaire. Dans un premier temps, les membres du Comité seront amenés à s'interroger sur le rôle des semences dans la transition agroécologique. Ils développeront par ailleurs un second axe de travail, tout aussi ambitieux : la tension entre, d'un côté le développement des droits de propriété intellectuelle sur le vivant et de l'autre une approche de la semence en tant que bien commun. Le sujet épineux du développement des nouvelles méthodes d'édition du génome et des nouveaux OGM est lui, diplomatiquement mis de côté...

Biotechnologies

a) Suppression du HCB

La loi de programmation pour la recherche 2021-2030 a signé l'arrêt de mort du Haut conseil aux biotechnologies (HCB), qui était chargé d'éclairer de manière indépendante les décideurs publics

16 Pour en savoir plus, voir article <https://www.semencespaysannes.org/les-semences-paysannes/vie-du-reseau/179-materiel-heterogene-biologique-le-reglement-delegue-enfin-publie-mais-des-questions-toujours-en-suspens.html>

sur les questions relatives aux biotechnologies et d'étudier les demandes d'autorisation d'utilisation d'OGM sur le territoire français. Il s'agissait d'une instance unique en son genre, qui combinait évaluation scientifique, à travers son comité scientifique, mais aussi économique, éthique et sociale, à travers le CEES¹⁷ qui réunissait des représentant.e.s des organisations paysannes et de la société civile. Selon le texte de l'ordonnance adoptée par le Gouvernement à l'été 2021, l'évaluation des OGM sera à présent répartie entre trois instances différentes : l'ANSES¹⁸, le Conseil Économique Social et Environnemental (CESE) et le Comité consultatif national d'éthique (CCNE). L'ANSES fournira une expertise socio-économique grâce à un comité d'expert.e.s qui sera mis en place, le CESE pourra être saisi sur toute question sociétale relative aux biotechnologies, et enfin, le CCNE sera en charge des questions éthiques. Même si le fonctionnement du HCB avait été maintes et maintes fois critiqué pour ses problèmes de gouvernance, sa suppression sonne le glas de la tentative d'une évaluation et d'un débat véritablement démocratique et pluriel sur les questions relatives aux OGM.

b) Suite du recours VrTh

On pensait que 2020 signerait la fin de la procédure engagée en 2015 contre les variétés rendues tolérantes aux herbicides (VrTH), avec l'arrêt du Conseil d'État du 7 février 2020. Mais c'était sans compter sur la mauvaise volonté du Gouvernement français...

Pour rappel, le Conseil d'État a reconnu en février 2020 :

- le statut d'OGM réglementé des techniques de mutagenèse aléatoire *in vitro* (qu'elles soient dirigées ou aléatoires) ;
- le besoin de mieux prendre en compte les risques liés à la culture de plantes rendues tolérantes aux herbicides.

En se basant sur ces deux éléments, il avait soumis le Gouvernement à certaines obligations. Ce dernier avait 6 mois pour :

- publier la liste des techniques de mutagenèse exemptées de l'application de la réglementation OGM afin de pouvoir identifier les variétés en infraction avec cette réglementation et d'interdire leur culture et commercialisation en l'absence d'évaluation, d'autorisation, d'étiquetage, de traçabilité et de suivi (pour cela, modifier le Code de l'environnement) ;
- mettre en œuvre les recommandations de l'ANSES incluses dans son avis du 26 novembre 2019 relatif à l'encadrement des conditions de culture des VrTH.
- enfin, sans délai précis, le Gouvernement devait aussi prendre des mesures pour encadrer la production et la mise sur le marché des VrTH non obtenues à partir de mutagenèse aléatoire *in vitro* (donc non soumises à la réglementation OGM) et dont la culture et la vente reste autorisées en France.

Or, à ce jour, aucune de ces obligations n'a été exécutée. Certes, concernant la 1ère obligation, des projets de décrets et d'arrêté ont été rédigés, mais le Gouvernement a choisi de les notifier à la Commission européenne, laquelle a rendu, le 23 septembre 2020, un avis circonstancié concluant à l'incompatibilité des projets réglementaires français avec le droit européen (plus de précisions ICI et LÀ). Sur la seconde obligation, le ministre de l'Agriculture a demandé à l'ANSES, le 10 juin 2020, d'apporter des précisions ultérieures et de formuler des préconisations complémentaires. Celle-ci devait répondre avant 2021, mais aucun nouvel avis n'a pour l'heure été transmis au Gouvernement...

17 Comité économique, éthique et social.

18 L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement.

Dans ce contexte, les neufs associations¹⁹ parties au recours VrTH (dont le RSP) ont déposé le 11 octobre 2020 des requêtes devant le Conseil d'État pour non exécution de sa décision. Ils demandent au juge administratif de contraindre le Gouvernement français - sous astreinte - à respecter les injonctions contenues dans l'arrêt du Conseil d'État du 7 février 2020 et à adopter les trois projets de textes notifiés par la France à la Commission, malgré l'avis négatif de cette dernière. Le Conseil d'État a fait droit à cette requête en mars 2021 et s'est prononcé dans une décision du 8 novembre 2021. Il y constate l'absence d'exécution de la 1ère obligation. Il estime que l'avis circonstancié de la Commission montre qu'il y a conflit sur l'interprétation du droit entre sa décision du 7 février 2020 et celle de la Commission et qu'il y a donc lieu de renvoyer à la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) pour question préjudicielle. En revanche, concernant l'inaction de l'État français à remplir les autres obligations qui lui avaient été faites, il condamne ce dernier à agir dans un délai de trois mois supplémentaires, faute de quoi l'État devra s'acquitter de pénalités financières.

c) Réforme du droit européen sur les OGM

Si le sujet commençait déjà à poindre dans le débat public depuis quelques années, le recours VrTH et la décision de la Cour de Justice de l'UE (CJUE) de juillet 2018 ont servi de catalyseur à la réforme du droit européen sur les OGM. En effet, en 2019, le Conseil des ministres de l'UE invitait la Commission européenne à soumettre un rapport à la lumière de l'avis de la CJUE sur le statut des nouvelles techniques de modification génétiques (appelées NBT – New Breeding Techniques – par l'agro-industrie) dans le droit européen.

Le 29 avril 2021, la Commission européenne a enfin dévoilé son rapport. Elle y dresse le constat suivant : la réglementation européenne actuelle sur les OGM (directive 2001/18) ne serait pas adaptée à certaines de ces nouvelles techniques et à leurs produits. Une situation fortement dommageable selon elle puisque ces techniques présentent « un fort potentiel pour une agriculture durable, dans le cadre des objectifs du « Green Deal » européen et de la stratégie « De la ferme à la fourchette ». La Commission préférerait donc soustraire une grande partie des nouveaux OGM à la réglementation OGM actuelle et leur créer un régime juridique sur mesure afin d'encourager leur développement. Elle prévoit de mener cette réforme en deux temps, avec une approche différenciée technique par technique. Il s'agira dans un premier temps d'ouvrir une consultation publique et de rédiger une étude d'impact sur les plantes issues de mutagenèse dirigée et de cisgenèse et de ne s'attaquer aux autres nouvelles techniques de modification génétique que dans un second temps.

Sans surprise, les conclusions de cette étude ont été bien accueillies par les représentant.e.s de l'industrie semencière et de l'agriculture conventionnelle, ainsi que par le Conseil des ministres et la plupart des député.e.s européen.ne.s. Certain.e.s expriment toutefois leurs inquiétudes face à une déréglementation des organismes issus de ces « nouvelles techniques de sélection » (NBT) et incitent la Commission à se donner les moyens d'évaluer réellement les dangers de ces techniques et les enjeux en terme de transparence pour le consommateur et d'écologie. De même, du côté des parties prenantes du domaine de la bio, de l'écologie et de l'agriculture paysanne, les voix s'élèvent pour dénoncer les résultats de cette étude, qu'elles estiment capturés par les intérêts de l'industrie et manquant de base scientifique. Elles considèrent l'action politique envisagée comme une tentative

19 Amis de la Terre, Confédération Paysanne, CSFV 49, OGM-dangers, Nature et Progrès, Réseau Semences Paysannes, Vigilance OGM et Pesticides 16, Vigilance OGM 33, Vigilance OG2M

de déréglementation, contraire à l'arrêt de la Cour de justice de l'UE, au principe de précaution et au droit à l'information des consommateurs.

Depuis la publication de cette pré-étude, tout s'accélère, et la Commission a été particulièrement diligente pour publier l'étude d'impact initiale sur la « réforme de la législation sur les plantes produites par certaines techniques génomiques », celle-ci étant sortie le 24 septembre 2021. Sans surprise, l'étude conclut que la législation actuelle, qui soumet les plantes issues de ces « nouvelles techniques génomiques » à la réglementation sur les OGM n'est plus adaptée et il convient de l'adapter « aux progrès scientifiques et technologiques », notamment afin de renforcer la compétitivité du secteur agro-alimentaire de l'UE.

Le sujet a su mobiliser puisque la consultation publique, ouverte pour un mois du 24 septembre au 22 octobre a suscité un engouement hors du commun avec près de 70 900 contributions déposées! Plusieurs organisations de la société civile estiment que plus de 69 000 contributions (soit plus de 96,2%) expriment une opposition au projet de la Commission européenne visant à déréglementer certains des nouveaux OGM. Alors que la Commission et la plupart des Gouvernements des pays membres sont favorables à une réforme, ces chiffres montrent bien l'opposition citoyenne face à une potentielle déréglementation des nouveaux OGM.

La Commission européenne doit donc s'atteler à la lecture et l'analyse de ces contributions, pour produire une étude d'impact plus complète, qui sera elle aussi soumise à consultation du public. La Commission étant déterminée à aller vite, elle a annoncé cette dernière pour le second semestre 2022, avec pour objectif de clore la procédure au printemps 2023.

d) Droits de propriété industrielle

L'actualité des droits de propriété industrielle appliqués au vivant a été marqué par les discussions au sein de l'UPOV (Union pour les obtentions végétales) sur la circonscription des droits des détenteur.trice.s de certificats d'obtentions végétales (COV). En effet, les droits de ces dernier.ière.s ne se limitent pas à la variété initialement grevée par le COV mais s'exercent aussi sur les variétés qui en sont essentiellement dérivées (dites VED). Pour éclaircir les contours de cette notion particulièrement floue, l'UPOV a créé un groupe de travail *ad hoc* ayant pour mandat de travailler sur une définition. Or, lors des réunions de ce groupe, les principales organisations internationales d'obteneur.trice.s (CIOPORA, Euroseeds, CorpLife, ISF, APSA, AFSTA et SAA) ont accaparé le débat en revendiquant un élargissement de la notion de VED, afin de protéger leurs droits d'obteneur.trice.s face au développement des nouvelles techniques de sélection génomiques (NBT), qui « permettent désormais des modifications multiples des variétés initiales, en une seule dérivation, et risquent donc de porter atteinte à la protection de la variété initiale ».

Autre chantier : la révision de la Note explicative sur les exceptions au droit d'obteneur. L'enjeu porte ici sur l'extension possible de cette exception aux activités exercées par les petit.e.s exploitant.e.s agricoles comme la réutilisation des semences de variétés protégées, ou l'échange entre producteur.trice.s...

Si cela ouvrirait une brèche, la tendance est plutôt au renforcement des droits d'obtention végétale. Ainsi, la durée du COV européen pour les espèces d'asperges, les bulbes à fleurs, les plantes ligneuses à petits fruits et les plantes ligneuses ornementales a été allongée de 25 ans à 30 ans, calquant ainsi sa durée sur celle des COV sur les espèces d'arbres, de vigne et de pomme de terre. Cette révision pourrait n'être que la première d'une longue série, la Commission européenne ayant inscrit le « renforcement » du COV à son calendrier politique.

Réglementation sanitaire et contrôle

La nouvelle réglementation sanitaire, édictée par le règlement européen 2016/2031 sur la santé des plantes et entrée en vigueur en décembre 2019 continue de se mettre en place petit à petit sur le territoire français et la pression qu'elle peut exercer sur les petit.e.s producteur.trice.s de semences, tout particulièrement bio, commence à se faire sentir. Au niveau européen, la Commission entame une phase d'évaluation de sa mise en œuvre, notamment du nouveau système de passeport phytosanitaire européen (PPE). Après une phase de consultation publique clôturée le 9 mai 2021, elle pourrait proposer des amendements afin d'adapter les règles existantes. Du côté des acteurs de la biodiversité cultivée, les voix s'élèvent pour critiquer cette réglementation et une pétition a été lancée à l'échelle européenne pour demander l'exemption de cette réglementation pour les « *seed savers* ».

Meunerie-boulangerie à la ferme

Le Conseil d'État s'est prononcé dans le recours formé par la Confédération paysanne (soutenue par le RSP et la FNAB) contre le refus du ministre de modifier l'instruction technique d'attribution de dotation jeune agriculteur.trice (DJA) qui ne reconnaît pas le pain comme un produit agricole. En effet, en 2019, plusieurs cas de refus de DJA avaient été rapportés par des porteur.se.s de projet, la direction départementale des territoires (DDT) estimant que l'activité de panification relevait de la diversification, et qu'à ce titre, elle exclue de l'accès à la DJA lorsqu'elle représentait plus de 50 % de la marge brute. Le Conseil d'État, dans son arrêt du 28 septembre 2021, a supprimé cette condition. Désormais, pour la détermination du Revenu Disponible Agricole (RDA), les activités de diversification dans le prolongement de l'exploitation doivent être prises en compte sans avoir à respecter une condition de proportion entre les marges brutes de ces activités et le total des marges brutes de l'exploitation.

4.1.2. Développement de l'analyse collective à partir des pratiques

La thématique sanitaire, qui avait fait l'objet d'un gros travail d'analyse collective est passée au second plan cette année. Toutefois, le partage d'information se poursuit.

Cette démarche d'analyse de la réglementation à partir des pratiques s'illustre ainsi dans l'animation du groupe arboriculture. Grâce à la liste mail du Réseau, les praticien.ne.s ont pu échanger sur leurs problématiques (notamment sur la question de l'obligation d'utiliser des porte-greffe bio certifiés bio, de la problématique du lien au sol pour les plants de petits fruits...) et s'organiser pour une journée d'échange dans une pépinière (malheureusement reportée) ainsi qu'un temps d'information avec l'INAO et le GEVES sur la nouvelle réglementation bio pour les pépiniéristes.

4.1.3. Animation des échanges entre les membres sur les questions juridiques

Les réunions téléphoniques d'échange sur les actualités juridiques organisées après l'envoi tous les deux mois de la synthèse des actualités juridiques ont été maintenues, réunissant un nombre plus ou moins important de participant.e.s selon les périodes et thématiques.

4.2. Continuer notre travail de communication large et pédagogique sur les sujets réglementaires

Un gros travail d'actualisation des documents pédagogiques déjà existants a été réalisé lors de ce dernier exercice, avec la révision de la « [Fiche à destination des maraîchers vendeurs de plants](#) » et la publication d'une fiche « [Quoi faire en cas de contrôle ?](#) ». La fiche « [10 idées reçues sur les semences paysannes](#) » a elle aussi été mise à jour. Enfin, le kit réglementaire est actuellement en cours de révision pour y intégrer les dernières évolutions législatives, ainsi que la fiche pratique sur les fruitiers.

Les animatrices juridiques ont aussi continué à répondre aux sollicitations diverses des membres et non-membres sur les problématiques juridiques : réponse aux questions du formulaire contact du site internet, réponse à des interviews de journalistes ou d'étudiant.e.s...

4.3. Contribuer à la défense des semences paysannes

4.3.1. Maintien des liens et des collaborations avec d'autres organisations qui travaillent sur les aspects réglementaires et juridiques autour des semences, des OGM, des pesticides et des brevets

Le RSP a poursuivi son engagement contre les OGM avec notamment le suivi du collectif Zéro-OGM par trois membres du RSP. Le RSP s'est associé aux communiqués de presse du collectif contre les nouveaux OGM. La poursuite de l'engagement dans le recours contre les variétés rendues tolérantes aux herbicides (VrTH voir le b) de la sous-partie Biotechnologie du 4.1.1)) marque aussi l'engagement fort du RSP contre les OGM.

Le RSP s'est aussi fait le relais de certaines actions organisées par le collectif *No Patent on seeds!*, en particulier la pétition demandant un moratoire sur les brevets sur le vivant en janvier 2021.

5. CULTIVER UN MODE DE FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF PLUS HORIZONTAL

5.1. Consolider l'horizontalité

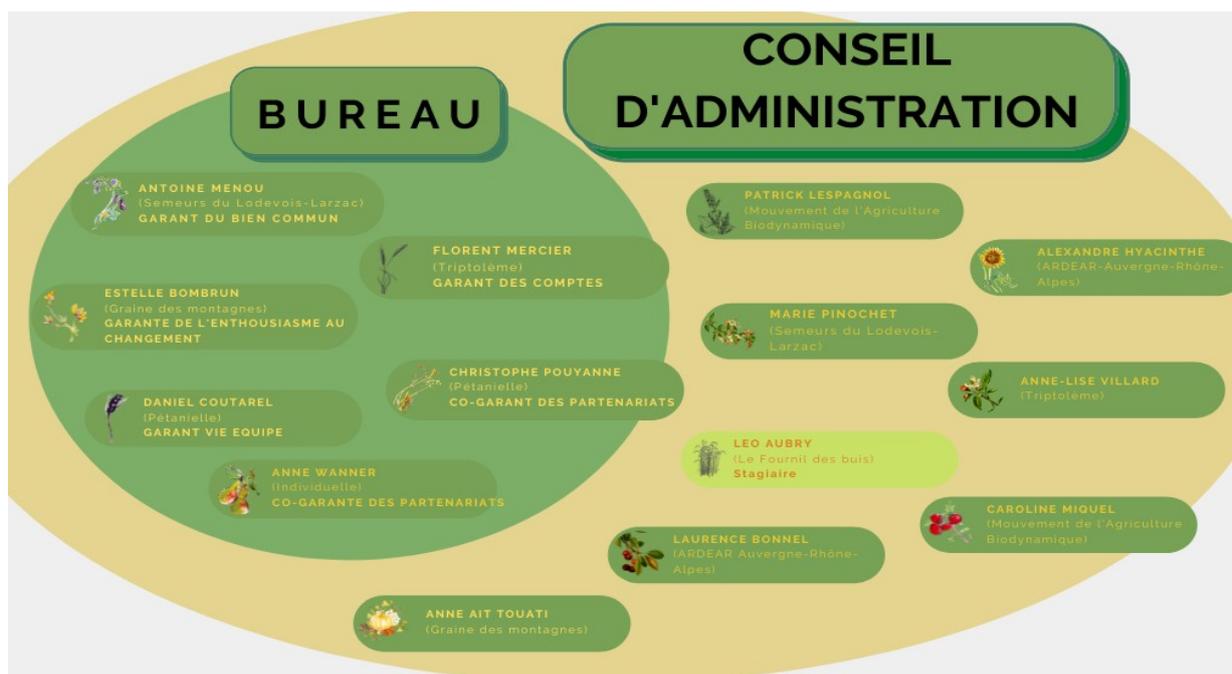
Le RSP compte actuellement 82 membres « personnes morales » et 17 membres individuels, soit 99 au total dont 55 sont actifs et 44 sympathisants. Le travail de mise à jour des coordonnées des membres et de la carte sur le site internet, selon leur catégorie (organisation agricoles nationales, associations de renouvellement de la biodiversité cultivée, associations de producteur.trice.s, artisan.e.s- semencier.ère.s et autres) a continué en 2021 et se prolongera sur 2022.

À noter que l'association Kaol Kozh a été exclue du RSP en janvier 2021, sous décision de CA, suite à plusieurs manquements à la charte éthique du Réseau, notamment l'absence de mise en réseau sur des enjeux forts pour le RSP et ses membres (valorisation économique).

5.1.1 Composition du CA et du bureau

Le CA du RSP, composé de « binômes » représentants des collectifs (quand c'est possible), s'est réuni 6 fois sur cet exercice, dont uniquement deux fois en présentiel (allant d'un jour et demi à deux jours de réunions), et donc 4 fois par téléphone²⁰. Il est composé actuellement de 13 administrateur.trice.s, dont 12 représentant.e.s de collectifs, en binôme majoritairement paritaires, et 1 individuelle. Le système de suppléant.e et de titulaire a été supprimé, on parle maintenant de binômes. Deux administrateur.trice.s (Tony Chocardelle - FNAB et Marie Pinochet – Semeurs du Lodevois Larzac) ont démissionné de leur fonction. À ce jour ce ne sont pas les structures qui ont démissionné, certains postes sont donc en attente d'un.e remplaçant.e. Le CA communique sur la liste [CA] où les salariées sont également présentes pour le solliciter ou diffuser des informations, également *via* une seconde liste mail sans les salariées pour prendre en main les enjeux et fonctions. Le CA a mis à jour le [règlement intérieur](#) en mars 2021, qui a ensuite été diffusé sur la liste [membres].

Le bureau du RSP a été constitué par une élection sans candidat.e. Depuis septembre 2021, il expérimente de se réunir par téléphone tous les 3ème mardi du mois (auparavant, les réunions de bureau n'avaient pas lieu à intervalles réguliers). Pour une meilleure appropriation de leurs mandats, le bureau s'est aussi réuni plusieurs fois sans les salariées.



Organigramme de la composition du CA et du bureau en septembre 2021

5.1.2 Vie équipe

Cet exercice a été marqué par une situation de *turn-over* salarié, attendu pour la plupart, entre le départ prévue et anticipé de certaines salariées, le retour d'autres et l'arrivée de nouvelles recrues. Les processus de recrutements sont très lourds à mener, que ce soit en termes de temps ou d'énergie à leur consacrer, pour le « copil » de recrutement (composé d'administrateur.trice.s et de quelques

20 D'une durée de deux heures environ.

salariées). Ainsi, trois processus de recrutement ont été menés, (poste Expérimentation recherche, Gestion de projet et partenariat, Vie associative).

Le sous-effectif de l'équipe de ces derniers mois ainsi que la fatigue liée au phénomène de rotation de l'équipe depuis 2 ans ont fortement impacté les salariées, créant jusqu'à des situations d'épuisement professionnel ayant conduit à l'arrêt maladie. Pour compléter ce tableau, l'équipe a connu un épisode de contamination de Covid-19 (juste en amont d'une journée d'entretiens pour un recrutement !) qui a touché les 5 salariées présentes à ce moment-là. L'option a été prise de faire du télétravail pendant deux semaines pour éviter de retourner au bureau, certaines ont dû être en arrêt, d'autres ont pu continuer à travailler de chez elles.

Dans le but de se prémunir de nouvelles situations difficiles, d'aider à la priorisation, de faciliter et de nourrir le lien entre administrateur.trice.s et salariées, des binômes salariée-administrateur.trice ont été mis en place. Cela permet aussi que Daniel Coutarel, garant de la vie d'équipe au sein du bureau, soit soutenu par d'autres administrateur.trice.s dans ses missions. Cela se concrétise par la mise en place d'entretiens et de discussions, au besoin, en fonction des sujets. L'objectif initial de ces binômes était de faire une « photographie » de l'état du poste, des missions, et du vécu de la salariée, et de faire le lien avec Daniel, ainsi que de l'accompagner dans le déroulé des entretiens annuels.

Voici le détail des mouvements qui ont marqué l'équipe lors de l'exercice :

* Vanessa Girou est revenue de son congé parental en novembre 2020.

* Alexia de Guibert a dû s'absenter 3 mois pour raisons de santé de mi-décembre 2020 à mi-mars 2021. Nadège Garnier, qui avait remplacé Vanessa lors de son congé parental, est venue en renfort pour organiser les aspects logistiques de l'AG 2020 (reportée début 2021 et accueillie par l'équipe salariée en raison du contexte sanitaire). Les autres missions du poste ont été réparties sur les autres animatrices et de manière générale sur l'ensemble de l'équipe.

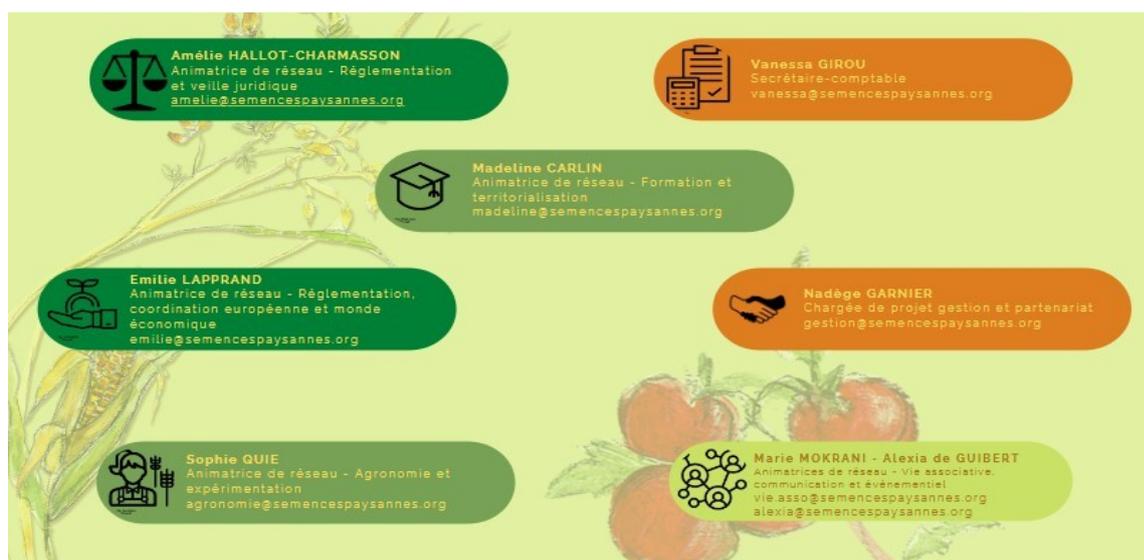
* La fusion des postes de territorialisation-formation et agronomie-recherche qu'a portée Madeline Carlin, prévue comme un « dépannage temporaire », s'est révélée être beaucoup trop dense pour un seul ETP. La décision a été prise par le CA de lancer à nouveau le recrutement sur le poste d'animation des enjeux agronomiques et d'expérimentation. Le processus de recrutement a été assez intense et compliqué mais a heureusement abouti à l'embauche de Sophie Quie, qui a intégré l'équipe mi-août.

* Estelle Belbès, ayant remplacé Charlotte Mouyeaux au poste de chargée de mission administratif et financier, avait dès le départ annoncé qu'il s'agissait d'un remplacement temporaire. À l'annonce du départ définitif de Charlotte fin décembre 2020, Estelle a accepté de prolonger sa présence au sein du RSP le temps que les conditions soient réunies pour lancer une nouvelle embauche. Suite, là aussi, à un processus de recrutement plein de rebondissements, Nadège Garnier, motivée par les missions de chargée de projets gestion et partenariat, a intégré l'équipe mi-septembre pour prendre le poste.

* Emilie Lapprand est revenue de son congé parental mi-septembre. Pour qu'Amélie Hallot-Charmasson puisse reprendre les missions d'Emilie, Louise Puel, est venue en renfort de l'animation de la veille juridique jusqu'en juillet 2021, et Amélie a augmenté son temps de travail hebdomadaire.

* Alexia de Guibert a annoncé en juin sa décision de quitter l'équipe salariée du RSP fin décembre 2021. Cela a donné lieu à la dernière campagne de recrutement. C'est Marie Mokrani, arrivée début

novembre (hors exercice) pour un tuilage de deux mois qui reprendra le poste d'animation de la vie associative, communication et événementiel.



Organigramme de la composition de l'équipe en décembre 2021

À noter qu'à l'occasion des turn over dans l'équipe, les nouvelles adresses mail créées ont le format fonction@semencespaysannes.org – les adresses des « anciennes » salariées restent cependant inchangées (prenom@semencespaysannes.org)

Pour faire vivre la gouvernance partagée dans l'équipe, deux groupes spécifiques sont à l'œuvre :

- Le « Groupe Vie Equipe », appelé GVE (l'organe de gestion des « Richesses Humaines » au sein de l'équipe salariée du RSP dans le contexte de coordination partagée) a été fortement mobilisé cette année. Outre les réunions hebdomadaires pour gérer les demandes « courantes » (récups, congés, télétravail), ainsi que la conduite des recrutements, il s'est mobilisé pour proposer des régulations et réfléchir à des nouvelles formes d'organisations au vu du contexte sanitaire, de la mise en place de certaines missions et continuer le cheminement vers la gouvernance partagée. Il est composé de trois salariées, une fixe (Vanessa Girou, par la qualité de son poste), et deux autres avec une rotation tous les 6 mois²¹.
- « Les Sauges », il s'agit d'un groupe de deux ou trois salariées se chargeant de la « coordination politique » au sens large. C'est « l'interlocuteur » pour les salariées qui recevraient des sollicitations ou qui identifieraient des questions politiques, et aussi l'organe qui fait le lien avec le bureau, le CA et les membres sur ces enjeux.

L'équipe fait des réunions hebdomadaires le mardi matin (durée : 1h30/2 h), et une réunion d'une journée par mois, où le garant de la vie d'équipe est convié. Les compte-rendus sont envoyés à l'ensemble du CA dans la semaine ou celle qui suit. Les salariées ont pu bénéficier de formations pendant l'exercice en outre des formations déjà fléchées dans le cadre de projets en cours : facilitation graphique (deux salariées), gestion du temps, comptabilité, souveraineté alimentaire et territoires, ingénierie pédagogique.

21 L'effectif réduit de l'équipe a cependant ralenti les rotations lors de cet exercice.

6. RAPPORT FINANCIER 2020- 2021

Documents joints :

- *Compte de résultat et Bilan financier 2020-V 2021 + Budget analytique 2020-2021*

Les documents comptables (bilan financier et compte de résultat) tiennent compte du nouveau plan comptable, en vigueur depuis janvier 2020.

Explication du résultat annuel

Le résultat de l'exercice du 1/10/2020 au 30/09/2021 présente un solde positif de 106 146 € qui se compose - d'un résultat exceptionnel de 104 515 €,

- d'un résultat financier de 522 €,

- et d'un résultat d'exploitation **de 1 109 €.**

De part la fin de la convention Biocoop Partie fixe (2016-2020), une partie du solde Biocoop est attribué en produits d'exploitation (30k€) et l'autre partie en produit exceptionnel (102 k€), d'où ce résultat d'exercice très important. (cf partie 3 du narratif).

6.1. Évolution du résultat

Fonds associatifs¹	Au 30/09/2021	Au 30/09/20	Au 30/09/19	Au 30/09/18	Au 30/09/17
Résultat de l'exercice	106 146 €	1 225 €	1 710 €	2 967 €	3 309 €
Fonds propres	88 511 €	87 287 €	85 577 €	82 610 €	79 301 €
Total Fonds associatifs	194 657 €	88 511 €	87 287 €	85 577 €	82 610 €

(1 : Fonds associatifs = fonds propres + résultat N, soit les ressources de l'association). Ces fonds associatifs peuvent devenir un fond d'urgence en cas de coup dur, s'il n'y a plus aucune autre ressource financière externe, notamment pour couvrir les charges des postes salariés.)

6.2. Les charges

Total de 438 687 € pour 2020-2021 soit une baisse de 6 % par rapport à l'exercice précédent.

CHARGES	Réalisé au 30/09/21	Ratio	Réalisé au 30/09/20	Ratio
CHARGES PERSONNEL	248 161 €	57%	275 888 €	59%
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	52 735 €	12%	65 714 €	14%
ACTIVITÉS	138 858 €	32%	124 269 €	27%
Déplacements/Missions divers	294 €	0,21%	1 122 €	1%
JURIDIQUE	677 €	0,49%	1 865 €	2%
DEVELOPPEMENT DE TERRAIN	103 183 €	74%	86 449 €	70%
EUROPE/INTERNATIONAL	32 494 €	23%	29 662 €	24%
COMMUNICATION	2 210 €	2%	5 171 €	4%
TOTAL CHARGES	438 687 €	100%	466 690 €	100%

– Les charges de personnel représentent cette année 57 % du total de nos charges

	Au 30/09/2021	Au 30/09/2020	Au 30/09/19	Au 30/09/18	Au 30/09/17
Charges salariales	248 161 €	275 888 €	317 299 €	312 758 €	256 884 €
Part sur le total des charges d'exploitation	57 %	59 %	57 %	72 %	52 %

Le montant de la part des charges de personnel sur les charges d'exploitation est légèrement inférieur à celui de l'exercice précédent de part :

- Le maintien de la fusion du poste agronomie-recherche et territorialisation-formation sur l'exercice, un congé parental, un arrêt maladie sur 3 mois, les embauches programmées en juin pour les postes « Agronomie et Expérimentation » et « Gestion de projet et partenariats » ont finalement été effectives en fin d'exercice. (7,19 ETP n-2 / 5,39 ETP n-1/ 5,35 ETP en N) ;
- La négociation du contrat de mutuelle a déjà un impact sur cet exercice ;
- Sur cet exercice, un effort de formation a été fait pour les salariées (gratuites via Cap Métier ou par le biais d'OCAPIAT).

Le pourcentage est légèrement inférieur par rapport à l'exercice précédent.

– Les charges de fonctionnement représentent cette année 12% du total de nos charges.

	Au 30/09/2021	Au 30/09/20	Au 30/09/19	Au 30/09/18	Au 30/09/17
Charges de fonctionnement	52 735 €	65 714 €	65 455 €	62 307 €	64 869 €
Part sur le total des charges d'exploitation	12 %	14 %	12 %	14 %	13 %

Les principales charges de fonctionnement concernent les frais nécessaires à la vie associative (CA, Assemblée Générale, réunions d'équipe), aux frais de location et charges du siège d'Aiguillon et aux frais inhérents à l'activité de l'équipe salariée (fournitures, entretien matériel...).

Le pourcentage de la part des charges de fonctionnement est relativement stable d'un exercice à l'autre.

Le montant des charges de fonctionnement est en baisse par rapport à l'exercice précédent pour plusieurs raisons :

- Reprise de la mission de comptabilité en interne, seuls le suivi des charges sociales et la clôture des comptes est assuré en prestation par le cabinet comptable Agde (donc diminution de cette charge de moitié : 13k€ en N-1 et 6k€ en N, pas de circularisation de banque cette année).
- De part le confinement, les frais inhérents à la Vie associative (déplacements pour réunions Conseil d'Administration ou d'équipe) ont diminué : 2 CA physiques en délocalisé (Palavas-les-Flots, Aiguillon), 1 séminaire administrateur.trice.s en Limousin, le reste des CA ont été téléphoniques. Émilie Lapprand étant en congé parental, il n'y a pas eu de frais de déplacement pour assister aux réunions d'équipe physiques et pas non plus de location de bureau à l'Usine Vivante, à Crest.
- Augmentation du poste d'achat de documents pour revente car de nouvelles parutions sont sorties.
- Pas de variation de stock.
- L'augmentation des frais divers : impression de l'infographie de la définition des SP, affectation du montant du résultat d'N-1 en dons suite aux inondations de la Roya et soutien au centre d'accueil de Briançon.

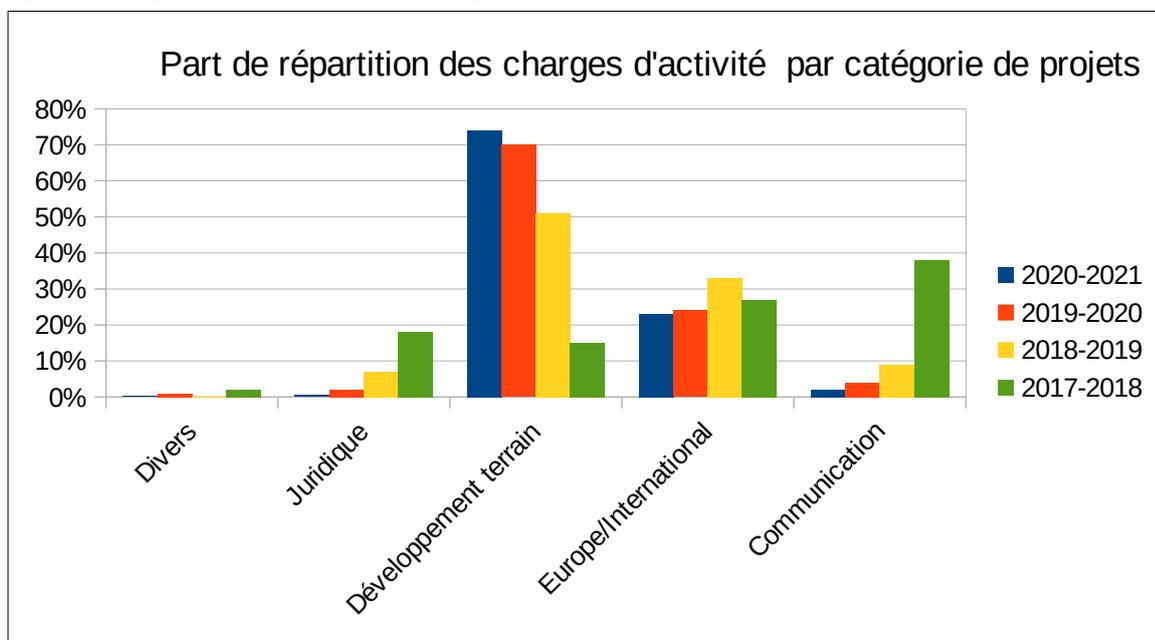
Nota : L'achat de matériel informatique (+3 k€) n'est pas compté dans ces charges de fonctionnement car sujet aux amortissements.

– **Les charges liées à l'activité sur nos projets** représentent 32 % du total de nos charges.

	Au 30/09/21	Au 30/09/20	Au 30/09/19	Au 30/09/18	Au 30/09/17
Charges d'activités	138 858 €	124 268 €	169 284 €	58 646 €	167 343 €
Part sur le total des charges d'exploitation	32 %	27 %	31 %	14 %	35 %

Les charges d'activités ne concernent pas le temps salarié ; il s'agit principalement : des frais de déplacements, indemnités de paysan.ne.s et d'animation pour les projets de recherche, frais de mission, réception et communication, les prestations de partenaires etc.

Le pourcentage et le montant des charges d'activités sont en hausse par rapport à l'exercice précédent.



- Part de répartition des charges d'activités par catégorie de projets

- **Juridique** : Montant et pourcentage en forte baisse : (ré)-impression des fiches pédagogiques.
- **Développement de terrain** : Augmentations du montant et du pourcentage : maintien d'une formation de formateurs, nouvelle formation Outils d'animation Vie associative, prestations de formations « habituelles » auprès de centres de formations, formation à Mayotte sur l'autoproduction de semences potagères, Rencontres Blés accolée à l'AG de 2020, déplacements territorialisation, rencontre locale au Fournil des Buis avec la fête des semences, poursuite du projet Covalience (dont convention avec Mêtis pour la poursuite du suivi des tâches 1 et 2), intervention auprès d'une Biocoop en lien avec le CFPPA de St Afrique,
- **Europe/International** : 2ème activité Erasmus + en Italie, 2ème rencontre transnationale entre coordinateurs du projet à Rennes, reversement de la seconde tranche aux partenaires, RdS et RSR, présence et interventions lors du Congrès IFOAM à Rennes. Pas de déplacement dans le cadre de LLD.
- **Communication** : Montant et pourcentage en baisse car pas de rencontres internationales. Impression et diffusion de kits pédagogiques dans le cadre de la SSP.

6.3. Les produits

Total de 544 833 € pour 2020-2021 soit une hausse de 16 % par rapport à l'exercice précédent.

PRODUITS	Réalisé au 30/09/21	Ratio	Réalisé au 30/09/20	Ratio
FONDS PROPRES	49 522 €	9%	49 757 €	11%
AUTRES PRODUITS	125 833 €	23%	23 423 €	5%
FONDS PUBLICS	55 134 €	10%	37 800 €	8%
FONDS PRIVÉS	314 450 €	58%	356 130 €	76%
ACTIVITES (hors Fin. Fonctionnement)	282 784 €		289 930 €	
Juridique	42 100 €	15%	57 200 €	20%
Développement terrain	181 991 €	64%	162 738 €	56%
Europe/International	50 693 €	18%	48 392 €	17%
Communication	8 000 €	3%	15 600 €	5%
TOTAL PRODUITS	544 833 €	100%	467 915 €	100%

Nota : dans « Autres produits » n'est pas comptée l'aide à l'emploi aidé de Louise Puel, il est dans « Fonds publics ».

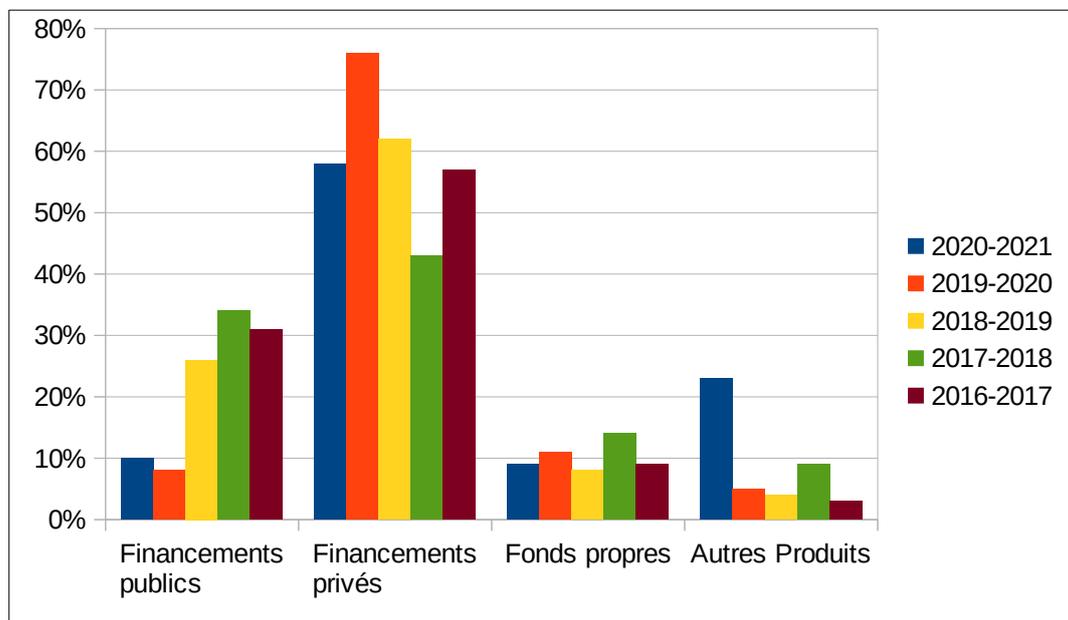
- La part d'autofinancement de l'association représente 9 % de la totalité des produits.

	Au 30/09/21	Au 30/09/20	Au 30/09/19	Au 30/09/18	Au 30/09/17
Produits d'auto-financement	49 522 €	49 757 €	45 330 €	59 088 €	43 283 €
Part sur le total des produits d'exploitation	9 %	11 %	8 %	14 %	9 %

Le montant et le pourcentage de la part des produits d'auto-financement est en légère baisse :

- Diminution des ventes de publications ;
- Diminutions des cotisations et dons (-10k€) ;
- Hausse des recettes de formations, à tempérer toutefois car le solde entre charge et produits de formation est de + 2 601€ (cf note en fin de document).

- **Les financements reçus et attribués** pour la période représentent 68 % des produits.

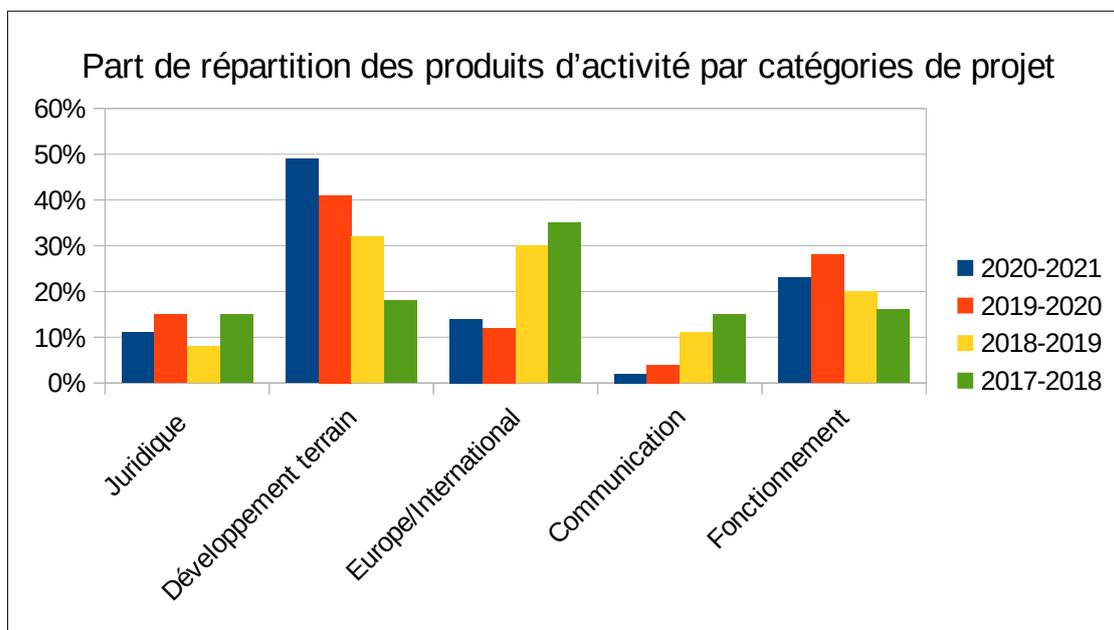


On note :

- Une part de financement publics modérée (depuis la fin des réserves parlementaires), qui comprennent la suite d'un financement CASDAR (Covalience), le soutien récurrent du CD47 pour la SSP et l'aide à l'embauche de l'emploi de Louise Puel ;
- La part prépondérante des financements privés, due à la baisse des financements publics (compensation) ;
- Une légère diminution de nos fonds propres (cf explication au dessus) ;
- Une très forte augmentation des autres produits (solde de la subvention Biocoop partie fixe non attribuée en produits d'exploitation, solde supplémentaire financement CERERE (6k€)).

Répartition des subventions totales reçues par catégorie administrative :

- **Les subventions pour l'appui au fonctionnement s'élèvent à 86 800€**, grâce au soutien primordial et renouvelé de la Fondation pour le Progrès de l'Homme (FPH), de la Fondation Lemarchand et de la Fondation Un Monde Par Tous. Les subventions d'appui au fonctionnement représentent 23 % des subventions totales reçues.- **Les subventions d'appui aux projets s'élèvent à 282 784 €**, soit 77 % des subventions totales reçues (Fondations et Fond de dotation Biocoop, État, soutien VJS, etc.).



- **Juridique** : Diminution due au non renouvellement d'un de nos soutiens pour les années à venir. D'autres bailleurs ont renouvelé leur soutien, avec un apport moins conséquent et cela va nous amener à court terme à chercher d'autres sources de financement sur cette activité.
- **Développement de terrain** : Augmentation due au renouvellement de la convention avec la Fondation de France pour le maintien et la réorientation des activités du RSP (Territorialisation, montée en compétences, partenariats, etc.), l'amorce de la fin du projet Covalience, ainsi que celui du PEI Cubic (projet multipartenarial, allongement de la durée des traitements et versements des subventions), maintien de la convention du projet Sélection participative en partenariat avec Biocoop.(partie variable) et de part la partie fixe Biocoop (30 k€).
- **Europe/International** : Amélioration par rapport à l'exercice précédent de part la reprise des activités Erasmus+ et la contribution au congrès IFOAM. Concernant LLD, l'organisation s'est maintenue, en visio.
- **Communication** : Sur cet exercice, la seule activité de communication étant la SSP, le montant attribué est en baisse par rapport à l'an dernier. Néanmoins, les soutiens sont présents. Comme la fête des Blés (prix de la recherche participative) est reportée à N+1, il n'y a pas de produits à ce sujet cette année.
- **Fonctionnement** : Faible diminution de l'utilisation des financements de fonctionnement en faveur des soutiens d'activité.

Nota précisions sur les formations :

Type	Charges	Recettes	Solde
Formations/interventions en centres de formation	1 473 €	6 749 €	5 276 €
Formation Mayotte (autoproduction de semences potagères)	2 815 €		-2 815 €
Portage de formation	4 000 €	4 840 €	840 €
Formation de Formateurs	3 870 €	2 820 €	-1 050 €
Formation Outils Vie Asso	419 €	770 €	351 €
Total	12 577 €	15 179 €	2 602 €

La part de recettes de la formation à Mayotte sera identifiée sur l'exercice 2021-2022 (réalisation de la formation du 30/09/2021 au 8/10/2021)

7. PARTENAIRES FINANCIERS

7.1. Fondations et entreprises privées

<p>La Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme (FPH)</p>  <p>Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme</p>	<p>La Fondation de France</p> 
<p>La Fondation Lemarchand</p> 	<p>La Fondation Un monde Par Tous</p> 
<p>La Fondation Léa Nature – Jardin Bio</p> 	<p>Le fond de Dotation Biocoop</p> 
<p>1 % for the planet</p> 	<p>Satoriz</p> 
<p>Entreprise Variette</p> 	

7.2. Société civile

Nature & Progrès



7.3. Dons par le biais de plate-formes web

Hello Asso



Lilo



7.4. Partenaires publics

Union Européenne pour le programme Erasmus+ (porteur de projet : RSP) et PEI Cubic NA (FEADER)



Fond de Formation Vivéa



Conseil départemental du Lot et Garonne



La Région Nouvelle-Aquitaine pour le projet PEI Cubic NA (porteur du projet Agrobio Périgord)



Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation pour le projet Covalience (porteur de projet ITAB)

